

LIBRARY

Le PE a élu son nouveau président

Le Parlement européen sorti des urnes entre le 14 et le 17 juin derniers est installé. Sa session „constitutive”, qui s'est tenue au cours de la dernière semaine de juillet, s'est déroulée dans un climat de politisation extrême. 421 députés étaient présents à Strasbourg, il en manquait treize.

Cette politisation trouve son expression dans l'élection à la présidence du chrétien-démocrate français Pierre Pflimlin qui, au deuxième tour, a obtenu 221 voix (soit 19 de plus que la majorité absolue) pour 133 au président sortant, le socialiste hollandais Piet Dankert, et 49 à Altiero Spinelli, communiste italien apparenté et „père” du projet de traité devant conduire à l'Union européenne dont l'adoption a constitué le haut fait d'armes du premier Parlement européen élu au suffrage universel direct.

Cette victoire du candidat présenté par le groupe PPE est à la fois celle de la majorité de centre-droit de l'Assemblée et celle des amis français de M. Pflimlin. Les gaullistes et les libéraux conduits par Mme Veil ont résolument milité en faveur d'un homme qui figurait en



Pierre Pflimlin

leur compagnie sur la liste d'union de l'opposition en France.

Des réserves

Par contre, le choix des chrétiens-démocrates était loin de faire l'unanimité

dans les autres composantes nationales de la majorité de centre-droit. Les réserves suscitées par le candidat Pflimlin (son grand âge notamment : 77 ans) devaient toutefois être balayées par cet impératif : ne pas laisser la présidence s'échapper

une nouvelle fois au profit de la gauche, du groupe socialiste en particulier. Un impératif que le libéral belge Daniël Ducarme traduisait en ces termes : „On ne vote pas „pour” Pflimlin, mais bien contre le candidat socialiste. Et ce n'est pas de

Delors, président

Monsieur Jacques Delors sera le nouveau président de la Commission des CE à partir du 6 janvier 1985, date à laquelle la nouvelle Commission prendra ses fonctions.

Le premier Ministre Irlandais, Garrett Fitzgerald, chargé par ses pairs lors du Conseil européen des 25 et 26 juin à Fontainebleau de consulter les Etats-membres, a pu annoncer le 19 juillet un accord sur le nom de Jacques Delors, comme pré-

sident de la Commission.

La nouvelle Commission, composée de 14 membres, sera nommée pour un mandat de 4 ans. Le président et les vice-présidents choisis parmi eux, sont nommés pour deux ans.

Monsieur Jacques Delors est né le 20 juillet 1925 à Paris et était Ministre de L'Economie, des Finances et du Budget au gouvernement Mauroy. Il est ancien membre du Parlement européen.



Dans ce numéro

- 2 Ressources propres
- 3 Budget supplémentaire
- 4 Télévision sans frontières
- 7 Benelux
- 8 Dalsager : Réforme agricole
- 10 Aides du FEOGA
- 11 24 membres belges au PE
- 15 Composition du PE
- 17 Contrôle de la viande
- 18 Voitures moins chères
- 19 EURO FORUM
- 26 Qui lit EUR-info ?

gaité de cœur". De son côté, le CVP Chanterie précisait : „C'est maintenant ou

jamais pour le PPE : dans deux ans et demi, l'équilibre des forces devrait être mo-

difié avec l'arrivée de députés espagnols et portugais majoritairement socialistes".



Ressources propres de la Communauté

A Fontainebleau, les 25 et 26 juin 1984 le Conseil européen a décidé d'augmenter les ressources propres de la Communauté. Le taux maximum de mobilisation de la TVA est fixé à 1,4 % à la date du 1er janvier 1986 : ce taux maximum vaut pour chaque Etat membre et entrera en vigueur dès que les procédures de ratification seront achevées et au plus tard le 1er janvier 1986.

Le taux maximum peut être porté à 1,6 % à la date du 1er janvier 1988 sur décision du Conseil prise à l'unanimité et après accord donné selon les procédures nationales.

Contributions

En application de l'article 201 du traité CEE et de l'article 173 du traité Euratom (qui est analogue), les gouvernements des Etats membres (alors au nombre de six) ont décidé, le 21 avril 1970, après de longues et difficiles négociations, de remplacer les contributions financières des Etats membres par des "ressources propres". En raison de ses conséquences pour les budgets nationaux et les finances publiques des Etats membres, cette décision a

dû être ratifiée par les parlements de tous les pays de la Communauté, conformément à leurs dispositions constitutionnelles respectives. Une modification ou un aménagement de cette réglementation budgétaire serait donc soumis au mêmes processus de ratification, avec la lenteur et les difficultés que cela peut supposer.

Transferts

Cette décision a marqué un transfert progressif de recettes au budget communautaire. Les recettes provenant des prélèvements agricoles ont été versées à la Communauté dès le 1er janvier 1971, de même que les recettes provenant des cotisations sucre, qui peuvent leur être assimilées.

Pour les recettes provenant de l'application du tarif douanier commun, il a été convenu de procéder à un transfert progressif qui a débuté le 1er janvier 1971 avec 50 % des recettes. Ce n'est qu'à compter du 1er janvier 1975 que le budget communautaire a bénéficié du versement de l'intégralité des recettes provenant des droits de douane. Sont néanmoins exclus les droits de

douane perçus à l'importation de produits CECA.

TVA

Il a été décidé d'utiliser une partie de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette décision a été prise en 1970, parce que cette taxe — après l'harmonisation des systèmes de TVA par la "sixième directive" du 17 mai 1977 — allait toucher tous les citoyens de la Communauté et qu'elle tient compte assez précisément de la capacité économique des Etats membres du fait qu'elle est perçue au niveau du consommateur.

Les Etats membres ont à cette époque décidé de limiter à 1 % au maximum la part des recettes de TVA perçues sur cette assiette uniforme à verser au budget communautaire. Ce plafond ne pouvait être dépassé que si les Etats membres étaient d'accord de modifier la décision d'avril 1970 et que si cette modification était ratifiée par les parlements nationaux. La décision a été prise à Fontainebleau d'augmenter le pourcentage. Les parlements nationaux doivent donc ratifier cette décision.

Dans ce „bras de fer" idéologique, le parti conservateur britannique — qui, il y a trente mois, avait préféré le socialiste Dankert au chrétien-démocrate allemand Klepsch — a joué à nouveau un rôle déterminant. Lors du premier tour de scrutin, son candidat, Lady Diana Elles, avait obtenu 44 voix. Sans elles, Pflimlin ne pouvait prétendre à la victoire avant le quatrième tour, où le sort se joue à la majorité simple.

Son „supplice" devait finalement être de beaucoup plus courte durée, grâce à un coup de pouce du... Premier ministre britannique. Pour que „ses" troupes de Strasbourg ne recommandent pas à jouer avec le feu (socialiste), Margaret Thatcher leur avait adressé un message soulignant que les électeurs avaient donné „une majorité aux partis qui œuvrent pour la liberté individuelle et économique". Pierre Pflimlin pouvait triompher.

Une majorité démocratique

Son triomphe, il le savoura d'autant plus qu'il était forgé sans le concours des seize voix mises à sa disposition à grand renfort de publicité par Jean-Marie Le Pen. Ce soutien public du candidat du groupe „Les Droites Européennes" (les dix élus du Front national français, cinq néo-fascistes italiens et un Grec nostalgique des colonels), dont l'ambition „est d'être le fer de lance du combat de résistance au marxisme et pour la libération de l'Europe", pouvait jouer en la défaveur de M. Pflimlin.

Le problème ne se posait pas, trois voix „démocratiques" assurant la majorité absolue de M. Pflimlin.

Malgré l'offensive menée par la gauche pour protester contre ses propos, voire même sa présence, malgré un tract des „Verts Alternatifs Européens" (membres

du groupe „Arc-en-ciel” en compagnie, notamment, des écologistes belges Roelants du Vivier et Staes ainsi que des Volksunie Vandemeulebroucke et Kuypers) le sommant de s'expliquer sur les accusations de tortures, pendant la guerre d'Algérie, dont il fait l'objet, Jean-Marie Le Pen a néanmoins eu la satisfaction, à défaut d'être élu vice-président du Parlement, d'enregistrer successivement 37 et 34 voix, soit nettement plus que la base qui lui était acquise.

La déroute belge

Dans le camp belge, par contre, c'est de déroute qu'il faut parler. Seul Ernest Glinne sauve les apparences : 302 voix lui ont valu de devenir le premier des cinq questeurs du Parlement. Une consolation symbolique pour un homme qui venait de perdre la présidence du groupe socialiste au profit

de l'Allemand Rudi Arndt et que „l'affaire Happart” met virtuellement au ban du parti socialiste.

Pour le reste, c'est le désert : pas un Belge ne siège au sein du Bureau du Parlement. Mainmise des délégations des grands Etats ? Absence des élus belges aux moments où les jeux se sont faits ? Aux yeux de certains fonctionnaires du Parlement, il y a des deux.

En attendant, si la question du siège et des lieux de travail de l'Assemblée revient sur le tapis au cours des prochains mois, la Belgique (comme le Luxembourg d'ailleurs) sera bien mal placée. Or, personne n'oublie que Pierre Pflimlin a été le maire de Strasbourg pendant plus de vingt ans.

Chèque gelé

Pour le reste, on retiendra que la majorité de centre-droit a déjà connu ses dif-

ficultés lors d'un vote de fin de session dont on risque de beaucoup reparler au cours des prochains mois. Le Parlement européen a, en effet, décidé à une écrasante majorité — 212 voix contre 70 (les députés britanniques, conservateurs et travaillistes confondus) et 3 abstentions — de bloquer le remboursement de presque 35 milliards de FB que la Grande-Bretagne attend en guise de compensation à son excessive contribution aux caisses communautaires en 1983. Le Conseil européen de Fontainebleau avait donné le „feu vert” à ce versement longtemps différé et la commission budgétaire du (précédent) Parlement avait, dans la foulée, donné son accord.

Pourquoi, dès lors, cette volte-face des nouveaux „élus de l'Europe” ? Parce que depuis Londres refuse avec obstination la „rallon-

ge” budgétaire (environ 90 milliards de FB) que la Commission demande aux dix capitales afin d'assurer en 1984, le fonctionnement normal de la Communauté. Pour les dirigeants britanniques, les dépenses ne peuvent en aucun cas dépasser les maigres recettes encore disponibles et la solution doit donc passer par des coupes sombres, en particulier dans la politique agricole commune.

C'est pour protester contre cette attitude qui pourrait avoir des conséquences dramatiques pour la Communauté et pour ramener Londres à de meilleurs sentiments que le Parlement a décidé de „geler” à nouveau le „chèque”. Mme Thatcher, qui parle de „chantage mesquin et scandaleux”, doit se dire que la reconnaissance n'est plus ce qu'elle était...

M.T.

La Commission plaide pour un budget supplémentaire

Le Président de la Commission, G. Thorn, s'est adressé le 25 juillet à Strasbourg au Parlement européen lors de sa session inaugurale.

A cette occasion, il a souligné l'importance de l'approbation d'un budget supplémentaire pour 1984 et l'accord sur le budget 1985.

Voici des extraits de son discours :

Risque de rupture

„La façon dont le problème budgétaire de 1984 et 1985 est traité actuellement dans les enceintes du Conseil risque de conduire à la rupture du „fonctionnement normal” de la Communauté, contrairement à l'orientation tracée par le Conseil Européen lui-même.

Il est clair que ce fonctionnement normal ne peut être assuré dans la limite imposée par le plafond des ressources propres fixé en 1970 ; il faut ménager la transition entre 1983, qui est l'année où le plafond de 1 % a été atteint, et 1986.

Certains gouvernements souhaitent se dérober à

l'obligation juridique qui incombe à l'autorité budgétaire de fournir les ressources appropriées pour maintenir en 1984 le fonctionnement normal de l'éventail complet des politiques communautaires. D'autres ou les mêmes envisagent des artifices de trésorerie et des reports artificiels de dépenses sur un exercice ultérieur dont le financement n'est lui-même pas assuré. S'il allait dans cette voie le Conseil violerait ses propres règlements agricoles et introduirait dans le fonctionnement de la PAC un élément de financement national générateur de discrimination entre les opérateurs individuels et les Etats membres. Ceci, venant à la suite des efforts importants déjà demandés aux agriculteurs, aurait pour effet d'accroître considérablement l'inquiétude du monde agricole et de provoquer sa colère devant l'incohérence du Conseil.

La Commission considère donc que l'approbation d'un budget supplémentaire pour 1984 revêt une priorité absolue. Elle souhaite comme le Parlement que son finance-

ment se fasse sur une base communautaire et non pas inter-gouvernementale.

La Commission propose

Vient ensuite le problème du budget 1985. Les Etats membres souhaitent adopter un budget 1985 qui reste à l'intérieur du plafond de 1 % quoique certains d'eux reconnaissent déjà qu'un tel budget ne permettrait pas de couvrir les besoins de l'éventail complet des politiques communautaires et devrait être complété en cours d'année.

La Commission pour sa part est de l'avis qu'il faut à la Communauté un „vrai” budget pour 1985, c'est-à-dire un budget compatible avec les obligations financières découlant de la PAC, un budget respectueux des orientations prises par le Conseil Européen concernant le développement des politiques non agricoles, un budget à l'élaboration duquel le Parlement aura participé dans le plein exercice de ces prérogatives constitutionnelles.

Jugeant la gravité de la situation qui serait créée par le refus du Conseil de suivre les propositions de la Commission ou par son incapacité de décider, j'ai récemment envoyé une lettre personnelle à tous les Chefs d'Etat et de gouvernement pour attirer leur attention et leur demander de rappeler aux Ministres concernés l'importance de l'enjeu et les risques que ferait courir à la Communauté un comportement incompatible avec l'accord de Fontainebleau.

C'est à vous maintenant que je lance le même appel pour que vous usiez de toute votre influence politique et de vos pouvoirs en matière budgétaire afin que la Communauté ne se voit pas refuser les moyens de sa continuité et de son développement. La Commission ne peut que proposer. Le Parlement, seul, en tant que branche de l'autorité budgétaire, peut empêcher le Conseil de jeter un discrédit fatal non seulement sur la fiabilité des accords conclus au Conseil Européen mais aussi sur celle de l'ensemble de l'œuvre communautaire.”

Télévision sans frontières

„Le livre vert sur l'établissement du Marché Commun de la radiodiffusion, notamment par satellite et par câble" est une communication de la Commission au Conseil datée du 14 juin 1984 (COM 84, 300 final).

Le livre comprend six parties. Après une introduction, qui souligne la mission de la Commission dans ce domaine, la

première partie traite de la technique. Les autres parties de cet ouvrage abordent successivement les aspects socio-culturels, le contexte économique, la situation juridique et la libre circulation des services. Le livre conclut par une sixième partie concernant le rapprochement des législations. Le tout est complété par 17 annexes et compte 367 pages.



Avant-propos

Le livre vert de la Commission „Télévision sans frontières" est une réflexion faisant suite à la requête du Parlement européen. Dans sa résolution du 12 mars 1982 concernant la radiodiffusion et la télévision dans la Communauté européenne, ce dernier avait estimé indispensable d'élaborer, en matière de radio et de télévision, „un règlement-cadre européen ayant, entre autres, pour objectif la protection de la jeunesse et l'établissement d'un

code d'usage de la publicité au plan communautaire".

Les buts du livre vert sont :

1. montrer clairement l'importance de la radio et de la télévision pour l'intégration européenne ;
2. souligner la portée du Traité CEE dans les domaines de la radio et de la télévision ;
3. mettre en discussion publique les conceptions de la Commission en ce qui concerne une éventuelle harmonisation des législations et le droit d'auteur dans les pays membres avant de sou-

mettre des propositions formelles au Conseil et au Parlement.

Lors des débuts de la télévision, fin des années '40 début des années '50, on a dit et écrit que ce nouveau moyen de communication donnerait la possibilité à beaucoup de gens de suivre, au même moment, des programmes d'information, des programmes éducatifs ou de détente. La radio avait déjà réalisé cela. L'optimisme suscité par ce nouveau médium résidait dans ses

possibilités d'abolir les entraves que connaissait l'image filmée. Dans cette euphorie, la radio, qui avait déjà réalisé la transmission simultanée du son à travers le monde, tomba quelque peu dans l'oubli. Il a fallu attendre la fin des années '60 pour que les gens de radio tirent parti de leur avance sur la télévision. Alors apparut clairement ce que chacun aurait pu savoir depuis longtemps : la télévision était un moyen de communication de masse pour l'image parce qu'elle pouvait attendre beaucoup plus de spectateurs que le

film, mais la diffusion mondiale dont on avait rêvé n'était pas encore pour demain.

Pourtant, grâce à l'amélioration des techniques de production et de diffusion, l'internationalisation de l'image a gagné en importance ces dernières années.

Techniques de production

Une grande amélioration est à noter dans les techniques de production. L'utilisation en studio du magnétoscope au lieu de films fut une étape importante, suivie des enregistrements vidéo. Grâce à cette évolution, toutes les manipulations nécessaires à une circulation rapide des enregistrements (copies, conservation, nouveaux montages) sont facilitées et y gagnent en qualité. Sur cette lancée, nous trouvons aussi le développement des caméras électroniques qui permettent des prises de vues sur magnétoscope à l'extérieur. La caméra électronique donne, en principe, la possibilité d'enregistrer en direct des émissions en extérieur. La mobilité et la rapidité de transmission, qui étaient l'apanage de la radio, sont devenues également possibles pour l'image. Pour la télévision, la zone de couverture reste encore limitée, alors que le réseau téléphonique peut faire circuler le son dans le monde entier.

Techniques de diffusion

Le câble et le satellite rendent possible la diffusion internationale des programmes. La plupart du temps, les deux techniques sont associées.

La part des frais d'installation d'antenne nécessaire pour capter les signaux des satellites est réduite de manière significative par la combinaison de ces deux techniques. Le télédistributeur capte les signaux de satellite au moyen de son antenne et les envoie à ses abonnés. On peut installer des codes sur le câble qui ne peuvent être levés que pour les abonnés qui paient pour recevoir les programmes transmis par satellite.

A l'époque de la Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications, qui s'est tenue à Genève en 1977 (WARC 77) et qui a défini les réglementations techniques applicables aux services de radiodiffusion par satellite pour l'Europe, l'Afrique, l'Asie, l'Australie, le domaine de la télévision fut considéré avant tout comme national. La pratique évolue toutefois dans le sens de la diffusion par-dessus les frontières :

1. le débordement ne peut être évité car les zones de diffusion sont géographiquement beaucoup plus grandes que les pays cibles ;

2. les autorités passent des accords pour, par exem-

ple, permettre le passage des programmes par satellite sur le câble d'un autre pays.

Une télévision pour l'Europe

Bien avant de parler de télévision par satellite et avant le câblage des pays de l'Europe Occidentale, on a commencé à mettre en place un réseau européen de relais hertziens devant permettre la diffusion des programmes dans toute l'Europe Occidentale.

L'Eurovision a été conçue au tout début de la télévision.

Depuis janvier 1956, quand le Centre de Contrôle International (EVC) de l'UER „Union Européenne de Radiodiffusion” a été créé à Bruxelles, la Belgique est

devenue la plaque tournante des échanges et diffusions de programmes.

Eurovision

Les diffusions en Eurovision sont réalisées techniquement et administrativement par l'UER. Il s'agit donc uniquement de la diffusion des programmes et non de leur production ; la production étant réalisée par une station membre ou non de l'UER. La transmission du programme offert se fait seulement s'il y a un nombre suffisant de stations de télévision intéressées. Pour la retransmission de programmes produits par des stations étrangères, il est parfois nécessaire d'employer le satellite, les liaisons par relais hertziens n'étant pas suffisantes.

Le réseau permanent d'Eurovision comprend 17.600 km de liaisons (dont 700 sur le territoire belge) à travers toute l'Europe de l'Ouest et l'Afrique du Nord. Israel Broadcasting Authority, Jordan Television et Libyan Jamaheriyah Broadcasting, ainsi que Jugoslavenska Radiotelevizija, font également partie de l'Eurovision. La radio et la télévision yougoslaves ne font pas partie de l'OIRT „Organisation Internationale de Radio et de Télévision”, qui regroupe les télévisions bulgare, tchèque, est-allemande, hongroise, russe, polonaise et roumaine.

Le réseau permanent d'Eurovision (qui peut être complété occasionnellement par des images filmées d'un total de 200.000 km) peut diffuser simultanément un maximum de trois programmes différents. Le réseau a atteint la limite de ses possibilités en 1984 à cause du grand nombre d'événements sportifs internationaux qui sont retransmis par presque toutes les stations. C'est ainsi que le temps d'antenne réservé aux échanges EVN journaliers (échanges de nouvelles européennes) qui ont priorité absolue est menacé de réduction. Le réseau est opérationnel pendant 1 heure 45 trois fois par jour — et une fois par semaine

Droits fondamentaux

Les transmissions radiodiffusées et télévisées abordent, notamment par le biais de la libre circulation, le vaste domaine des libertés fondamentales et de la démocratie dans le cadre de la Communauté européenne. Il ne s'agit pas uniquement d'appliquer des règles de sauvegarde ou d'adapter les règles de libre circulation à l'évolution rapide des moyens de communication.

Le point que je voudrais souligner, touche surtout aux libertés politiques d'expression et d'information. Ces libertés sont essentielles. Elles concernent directement la garantie des droits fondamentaux dont la Communauté européenne a, par son existence, développé le contenu et renforcé la défense.

Comme la Commission des Communautés européennes l'a souligné dans son rapport du 4 février 1976 sur les droits fondamentaux : „Le citoyen ne doit pas être sans protection à l'égard des pouvoirs publics. Un noyau évaluable de droits doit lui être reconnu.”...

Et d'ajouter : „Un des éléments indispensables de toute démocratie est la sauvegarde et le respect des droits de l'Homme et des libertés fon-

damentales qui seules permettent au citoyen de développer librement sa personnalité.” Et enfin : „Pas de démocratie sans... la garantie des libertés du citoyen.”

En élargissant le domaine protégé par les droits fondamentaux, en veillant au plein exercice de ces derniers, même en des matières en pleine évolution comme tout ce qui touche à la transmission de l'information ou de la culture par câble ou satellite, la Communauté européenne ajoute un supplément de garantie aux droits des citoyens. Ces derniers disposent d'ailleurs d'un arsenal non négligeable de droits en application directe des traités ou en raison des décisions prises en vertu de ceux-ci.

Cet aspect de l'étude sur „La télévision sans frontières” méritait, semble-t-il d'être évoqué car trop souvent et „contrairement à une idée très répandue, le traité CEE ne vise pas seulement les activités économiques, mais normalement toutes les activités à titre onéreux, qu'elles soient de nature économique, sociale, culturelle (information, éducation, art, divertissement), sportive ou autre.”

J.P.

pour le sport — pour permettre aux stations membres d'échanger leurs informations filmées.

Théoriquement, le réseau Eurovision offre la possibilité de transmettre simultanément, jour et nuit, trois programmes différents dans toute l'Europe. Mais en pratique, ce n'est pas réalisable. Le réseau d'Eurovision reste en-dessous de ses possibilités car le spectateur n'a aucune connaissance des échanges journaliers d'informations ni des nombreuses heures de programmes unilatéralement reçus pour être retransmis plus tard - après sous-titrage par exemple - (on parle d'unilatéralité quand une station de TV envoie son programme à une seule autre station pour émission).

Possibilités d'avenir

De nombreuses démarches ont été entreprises ces dernières années dans le sens de l'internationalisation tant de la production télévisée que de la diffusion d'images ou de programmes télévisés. Pourquoi le progrès se fait-il donc attendre ? D'abord pour des raisons techniques, mais aussi pour des raisons de type socio-culturel.

Entraves techniques

Pour pouvoir internationaliser les programmes, le premier problème à résoudre avant leur diffusion, est celui de la langue.

Pour des raisons évidentes, la technologie du sous-titrage des programmes est plus avancée dans les stations de TV couvrant un petit territoire linguistique. Les grandes stations qui, vu leurs possibilités seraient le plus à même de favoriser l'internationalisation des programmes, sont handicapées par l'absence d'infrastructure technique et de savoir-faire. Ainsi s'explique peut-être leur manque d'intérêt pour les programmes internationaux. Même les projets des pays d'Europe Occidentale de lancement de satellites et diffusion de programme via ceux-ci vont dans le sens de la protection de „leur” territoire linguistique (celui-ci

pouvant éventuellement couvrir différents pays). Un programme par satellite comme Eurikon, produit pour l'Europe, est par exemple provisoirement suspendu. La diffusion simultanée dans différentes langues est encore entravée, notamment par le manque de norme européenne pour la transmission de télétexte (le sous-titrage via télétexte est une possibilité — et en principe, peut-être la possibilité la plus intéressante — : le spectateur peut choisir ses sous-titres, s'il dispose d'un décodeur de télétexte. Comme il a été dit dans l'introduction, la CARM „Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications” considère encore la télévision par satellite comme une affaire nationale : „... les Etats-membres sont tenus, lors de la définition des caractéristiques d'une station émettrice par satellite, de mettre en œuvre tous les moyens techniques disponibles pour réduire au minimum le rayonnement sur le territoire d'autres pays...” (Télévision sans frontières, p. 14).

Entraves socio-culturelles

A côté des entraves techniques à l'internationalisation des programmes télévisés, existent aussi des problèmes d'origine socio-culturelle. Depuis sa création, la télévision est une affaire de gouvernements à cause des coûts élevés de réalisation et de diffusion des programmes télévisés. Cette nouvelle charge représentait au départ un défi pour les gouvernements qui voulaient offrir à leurs peuples respectifs le produit le meilleur et le plus précieux et de préférence réalisé chez eux. Quand, plus tard, le nombre de postes de télévision devint important au point de permettre la publicité, on pensa encore en fonction de l'information de chaque consommateur dans sa propre langue. Il y a une résistance contre les programmes venus de „l'étranger”. „Dans le domaine des films, subsiste encore la crainte de l'aliénation culturelle d'un pays par un autre, mais à juste titre

en dehors des Etats-membres uniquement” (Télévision sans frontières, p. 33).

L'accroissement de l'internationalisation de la production télévisée est une menace pour la qualité. Dans un pays comme la Belgique (la Belgique dispose du réseau de câbles le plus dense d'Europe et se situe, à ce point de vue, à la deuxième place dans le monde après le Canada. Les Belges peuvent capter en moyenne 10 à 13 programmes, dont 7 en français et 4 en néerlandais), qui reçoit un nombre important de productions internationales, on remarque après quelques années que :

- le nombre de programmes de délasserement augmente au détriment des programmes informatifs et éducatifs ;
- les autres chaînes nous concurrencient avec le même genre de produit (le rapport souligne ce danger) ;
- l'enthousiasme initial qui voulait offrir le meilleur et le plus précieux des programmes autochtones a été paralysé par les coûts de production croissants ;

- par conséquent, la tentation est grande d'acheter des productions étrangères puisqu'elles coûtent moins chères que les productions nationales.

Les stations belges s'efforcent tout de même de remplir deux tiers de leurs programmes avec leurs propres productions ; elles estiment que c'est leur devoir. On ne trouve cependant plus trace de cet engagement dans les stations commerciales. Ce souci de protection et de sauvegarde dans la production et la diffusion télévisée trouve aussi son expression dans l'actuel droit d'auteur, le droit d'utilisation et la réglementation publicitaire des différents pays.

Le rapport „Télévision sans frontières” suggère une solution européenne en cette matière. Il envisage notamment la création d'une société de gestion qui régirait tous les droits de reproduction pour la CE. Ceci paraît être la solution la plus efficace. Le rapport (page 318) craint cependant qu'une telle société ne puisse être créée rapidement.

Réalisations possibles

Un certain nombre de recommandations du rapport ne peuvent être négligées lors de l'internationalisation de la télévision. L'évolution récente de la télévision en Europe Occidentale en fait clairement la démonstration :

- La langue joue un rôle déterminant lors de la coproduction, de la diffusion et de la réception des programmes télévisés. Les petits territoires linguistiques nous fournissent des exemples de solutions possibles.

- L'obligation de sauter l'obstacle „langue” doit encourager les producteurs de programmes TV à développer une vraie langue télévisée dans laquelle l'image primerait et la parole serait réduite au minimum. Le monde commercial du vidéoclips montre que c'est réalisable.

- Une standardisation des régimes publicitaires s'impose sous peine de voir l'internationalisation des programmes télévisés se heurter aux images publicitaires qui ne se prêtent pas à la diffusion dans les pays tiers.

- La Belgique, où 80 à 85 % des téléspectateurs sont reliés par câble, représente, pour les pays voisins, un laboratoire du comportement de l'audience dans un milieu où l'on peut capter les programmes internationaux. Le facteur „langue” est dans ces cas souvent déterminant. Le spectateur d'expression francophone regarde presque uniquement des programmes en langue française ; 85 % du temps de vision des spectateurs néerlandophones est consacré à des programmes en langue néerlandaise.

- La diffusion internationale des programmes se heurte à de grands obstacles. La création de monopoles par de grands et puissants pays est à craindre.

Selon le rapport, une solution efficace irait plutôt dans le sens d'une coproduction internationale à l'intérieur des grands ou petits territoires linguistiques.

H. Santy
Directeur du Service
d'études de la BRT

Le BENELUX montre le chemin

Le 21 juin 84, 280 camionneurs en colère saluaient à leur manière le retour de l'été en bloquant le tunnel sous le Mont Blanc. Ils protestaient ainsi contre la grève endémique des douaniers italiens et l'étranglement de cette liaison vitale entre le nord et le sud de l'Europe.

Huit jours plus tard au premier juillet, les 3 pays du Benelux mettaient en service leur „document unique”, réduisant pour les „routiers” les formalités de passage à leur plus simple expression.

Ces deux situations contemporaines montrent bien l'avance prise par le Benelux dans la course à l'allègement des formalités aux frontières, alors que la CE est encore en pleine recherche de sa propre solution. Mais pourquoi ne pas étendre le système du Benelux au reste du Marché Commun ? La réponse (négative) tient à l'écart d'intégration du marché intérieur, entre la Communauté et ses 3 pays membres !

Un parti pris de simplicité

Un seul feuillet, 18 données : tel se présente le „relevé Benelux 50”, qui remplace désormais 7 pièces ou documents différents et fournit en quelque sorte la „carte d'identité” du chargement, en précisant sa nature, son prix, son destinataire, son numéro de code statistique et autres données de base. Muni de ce papier, un camionneur partant de la Haye pour Ostende n'a plus à faire halte à la douane de sortie (néerlandaise), et son étape au poste belge ne durera que quelques minutes, le temps de remettre un exemplaire du document et de se soumettre à un éventuel contrôle du chargement, dans le cadre de la répression des fraudes. L'exemplaire remis permettra aux administrations de tenir leur statistique à jour, de vérifier l'opération de change (entre les Pays-Bas et l'UEBL) et d'établir la note de TVA, payable un mois plus tard par l'importateur.

Un système simple et maniable, mais qui n'a pas été simple à établir, comme en

convient le fonctionnaire du Benelux qui a assuré sa mise au point : „en 1980, nous avons demandé aux 14 administrations concernées leurs desiderata. Mettant le tout bout à bout, cela a donné un projet de 42 rubriques : le Comité des ministres du Bénélux nous l'a retourné avec la mention : „ceci n'est pas une simplification”. Nous avons appris la leçon et 1 mois plus tard, nous soumettions le présent projet, limité à 18 rubriques : il a été accepté en octobre 83 !”.

Trop en avance

Pourquoi ne pas simplement faire adopter par le Conseil ce document unique pour l'ensemble de l'Europe ? „Impossible”, selon les experts du Benelux, „car les conditions sont trop différentes au départ”.

Concrètement, le Benelux avait supprimé dès 1971 les *entraves vétérinaires, sanitaires, techniques, les contrôles de qualité*. Il disposait dès lors d'un certificat d'origine commun, et avait unifié ses territoires douaniers... „C'est une des clés du système”, nous a déclaré notre interlocuteur, „car on ne peut supprimer une formalité à l'intérieur, qu'après avoir uniformisé celle-ci à l'extérieur”.

D'autre part, les 3 pays avaient fait un choix très important dans le sens du document unique en adoptant, dès 1970, le *report du paiement de la TVA* au mois suivant, l'importateur remboursant à l'état son dû comme un producteur ou un commerçant de marchandises nationales ! Depuis lors, le document unique était allégé de cette fonction, des données nécessaires pour la réaliser et nécessitait un moindre temps de traitement à la douane !

Quand on sait que la CE n'a pas encore réalisé son marché intérieur, que les contrôles vétérinaires sont encore du domaine national ainsi que les normes et critères d'origine, et que certains Etats membres tels la France sont franchement hostiles au report du paie-

ment de la TVA, les faits sont assez clairs : le document unique du Benelux ne peut pas devenir celui de l'Europe ! C'est d'ailleurs en reconnaissance de ce fait que la Commission envisage, dans sa proposition un document plus lourd, permettant l'acquiescement immédiat de la taxe.

Pourquoi cette hostilité ? L'avis d'un expert français nous a donné ses raisons : le report du paiement de la TVA :

favoriserait la fraude fiscale, par falsification du document,

occasionnerait pour le Trésor public un manque à gagner avec la perte des intérêts de ces recettes sur un mois, et

favoriserait la marchandise étrangère, du fait que l'opérateur national lui, est tenu de payer sa TVA sans délai.

Difficile de savoir, dans ce débat „philosophique”, à qui donner raison. Le Benelux, qui pratique le report depuis 14 ans, s'en dit satisfait, mais le Royaume-Uni s'apprête à y renoncer, probablement à la suite de déboires... „Mais”, nous a fait remarquer notre informateur français, „paiement immédiat ne signifie pas forcément paiement à la frontière, et n'est sans doute pas responsable des retards aux frontières : en France et dans d'autres Etats membres, la taxe peut être acquittée à l'arrivée, dans un centre de douane à l'intérieur du pays. Au cours de la présidence française, nous avons essayé de dépasser le problème”, en proposant à nos partenaires de passer à des services de douanes informatisés, déjà effectifs en France à 25 %. La Commission a été chargée par les 10 de leur soumettre un plan d'interconnexion de ces réseaux douaniers !”.

En attendant ces techniques d'avenir, le document commun, lui, n'est plus très éloigné :

la liste des rubriques à remplir par l'opérateur est déjà arrêtée (depuis nov. 83, par le Conseil „marché intérieur”),

le règlement d'application est pratiquement „mûr”,

et pourrait être adopté lors de la présidence irlandaise (avant la fin de l'année). Il prévoyait une „géométrie variable” en 3 parties, à utiliser par l'opérateur suivant ses besoins,

après quoi restera à concrétiser la forme du document (son „lay-out”, l'agencement des rubriques).

Un début de coopération

De l'avis-même d'un de ses négociateurs, le futur „document unique” commun représentera un „bon compromis entre le très ambitieux projet initial de la Commission, et la situation présente de 'jungle' de formalités nationales”. Il devrait permettre d'effectuer l'opération de TVA „exactement comme c'est le cas aujourd'hui” (sauf bien sûr pour les Etats qui en pratiquent le report), mais permettre aux administrations de commencer à coopérer en travaillant avec les mêmes documents.

Par rapport au document unique et aux règles prévalentes au Benelux, il comportera des lacunes, les vieilles entraves nationales embusquées derrière les règlements (nationaux) vétérinaires et de certification.

Par contre, ni le document „Benelux”, ni celui de la Communauté ne traiteront de marchandises rares et complexes telles les armes de guerre ou des normes de sécurité des produits dangereux. Et surtout, même si la CE rejoint demain le Benelux en disposant d'un document unique simple et maniable, il resterait aux uns et aux autres la part la plus redoutable à accomplir : l'harmonisation des taux de TVA, rendant inutile les douanes intérieures...

Comme on le voit, il reste encore aux poids lourds de la route à faire, avant qu'ils puissent se promener d'une frontière à l'autre comme dans un moulin !

Eric Meyer

L'avenir de la politique agricole commune

Le Conseil des Ministres a finalement adopté le 31 mars de cette année une série de mesures destinées à rationaliser la politique agricole commune et à donner une base économique plus solide à ses opérations.

Cet accord, obtenu à l'issue de 36 heures ininterrompues de négociations, est en fait le résultat final de trois ans de discussions sur la réforme de la PAC qui avaient déjà été engagées avant que je ne sois nommé commissaire chargé de l'agriculture en février 1981. Si l'on est maintenant d'accord sur les changements fondamentaux à apporter, le processus d'adaptation de l'agriculture européenne aux nouvelles circonstances économiques pour faire face aux défis de l'avenir n'est pas encore complètement terminé. Mais je suis convaincu que nous suivons maintenant la bonne direction.

Réalisations passées

Avant de décrire les changements que nous avons apportés à la PAC, il est nécessaire de dire un mot sur le rôle joué par l'agriculture dans le processus de l'intégration européenne qui a été engagé par le Traité de Rome.

Les objectifs de la PAC tels qu'ils sont définis par l'Article 39 du Traité de la CEE étaient d'accroître la productivité, d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, de stabiliser les marchés et de garantir la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables pour les consommateurs. Les principes de base de cette politique, tels qu'ils avaient été établis en 1962 étaient les prix communs, la préférence communautaire et la solidarité financière. Ils devaient être mis en œuvre au moyen d'organisations de marché permettant d'assurer des prix stables et garantis et de régulariser le marché.

Les 20 années qui ont suivi ont vu la création d'un marché commun des produits agricoles qui couvre maintenant 260 millions de personnes, un accroissement sub-



Poul Dalsager

stantiel de la productivité, le développement structurel de l'agriculture européenne puisque le nombre de personnes ayant un emploi dans ce secteur est passé de 17 à moins de 8 millions et le passage de la Communauté d'importateur net à celui d'exportateur net de céréales, de sucre, de produits laitiers, de bœuf, de porc, de volailles et de vin.

Si l'on considère la période de 1973 à 1982, c'est à dire depuis que le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark se sont ajoutés à la Communauté des Six, la contribution de l'agriculture au développement économique est considérable :

- la valeur de la production agricole a augmenté de 18 % en termes réels, alors que la production industrielle augmentait de 9 %. Pendant la même période la main-d'œuvre agricole diminuait de 31 % et la main-d'œuvre industrielle de 9 %. Ces chiffres démontrent que le secteur agricole a produit relativement plus avec moins de main-d'œuvre.

- l'auto-suffisance de la Communauté en produits agricoles a augmenté passant de 79 % à 87 %. Le déficit commercial pour les produits agricoles régis par des organisations de marché est passé de 8,4 milliards d'Ecus (57,6 milliards de FF ou 383,2 milliards de FB) à 7,8 milliards d'Ecus (53,5 milliards de FF ou 355,8 milliards de FB) alors que le déficit commercial global de la Communauté augmentait de 4 milliards d'Ecus (27,4 milliards de FF ou 182,4 milliards de FB) à 35 milliards d'Ecus (240,2 milliards de FF ou près de 1.600 milliards de FB). Des chiffres qui soulignent la contribution de l'agriculture à la balance des paiements.

- les prix des produits alimentaires dans la Communauté ont baissé en termes réels et la part des dépenses alimentaires dans les dépenses des ménages est passée de 22 % à 18 %. Ces chiffres montrent que l'agriculture, et bien sûr l'industrie agro-alimentaire, ont aidé le consommateur.

La réforme de la PAC 1980-1984

Néanmoins, il est apparu clairement au début de la décennie que la PAC devrait être adaptée aux changements économiques. De plus, l'expansion de la production agricole dans les années 70 s'est accompagnée d'une augmentation continue des dépenses d'intervention, de restitutions à l'exportation et de diverses aides directes aux producteurs. Mais, à mon avis, la PAC devait de toute façon subir une révision générale pour que soient pris en compte les changements qui se sont produits tant dans l'agriculture européenne que sur les marchés internationaux depuis la définition de cette politique il y a vingt ans.

A la suite de la crise au sujet de la contribution budgétaire britannique en 1980, la Commission dressa le premier bilan majeur de la politique agricole commune. Dans ses „Orientations pour l'agriculture européenne" présentées en octobre 1981, elle concluait que les principes de base devaient être maintenus mais que la Communauté ne pouvait continuer à donner des garanties de prix ouverts quelque soit le volume de la production par rapport à la demande intérieure ou aux prix mondiaux. Elle suggérait l'introduction de seuils de production au-delà desquels la garantie de prix serait adaptée et les producteurs devraient supporter le coût d'écoulement des excédents (le principe de co-responsabilité).

En 1982 des seuils de garantie furent en fait introduits pour certains produits (céréales, colza, lait et les tomates transformées) en dépit du fait que les conclusions de la Commission n'avaient pas été adoptées formellement par le Conseil des Ministres.

A la réunion du Conseil européen de Stuttgart en juin 1983, il apparut clairement que les décisions concernant l'avenir de la PAC, le financement de la Communauté élargie et l'élaboration

de nouvelles politiques ne pouvaient plus être ajournées et que l'on devrait les aborder globalement. En juillet la Commission présenta un ensemble nouveau et complet de propositions pour la rationalisation de la PAC, fondé dans une large mesure sur ses recommandations d'octobre 1981. Le Conseil a finalement pris les décisions nécessaires à temps pour la nouvelle année commerciale agricole débutant le 1er avril 1984.

L'accord négocié au sein du Conseil comprend six principaux points :

1. La confirmation du principe des seuils de garantie, selon lequel les prix garantis ou les aides sont réduits ou les producteurs sont pénalisés financièrement si la production dépasse un niveau raisonnable. Ce système a été élargi pour couvrir le blé dur, les graines de tournesol, toutes les tomates transformées, les raisins secs. Il a été décidé que des seuils de garantie devraient être introduits pour tout secteur de production où des excédents existent ou risquent de se produire, ou encore là où les dépenses augmentent rapidement. En d'autres termes, le Conseil a accepté le fait que les garanties de prix illimitées aux agriculteurs appartenaient au passé.

2. Il a été décidé de contrôler la production laitière au moyen d'un système de quotas. Après que la politique de limitation des prix de ces dernières années n'ait pas réussi à contrôler l'augmentation de la production et la hausse des coûts de l'élimination des excédents de beurre et de poudre de lait qui en ont résulté, l'unique alternative aux quotas eut été une baisse brutale des prix. Cette solution aurait eu des conséquences économiques et sociales inacceptables pour les 4 millions d'agriculteurs laitiers de la Communauté. Les quotas ont déjà été utilisés pour régulariser, par exemple, la production sucrière mais le recours aux quotas pour imposer une diminution de la production qui, dans de nom-

breux cas, atteint 10 % ou plus est un fait sans précédent. Cette décision a fait l'objet des négociations les plus serrées parmi les ministres comme elle provoque maintenant les protestations les plus vives des agriculteurs.

3. Nous avons pris la mesure décisive de supprimer les montants compensatoires monétaires, ces taxes à l'importation et aides à l'exportation introduites à l'origine pour compenser les fluctuations des devises et qui ont faussé le marché commun des produits agricoles à l'intérieur de la CE. Les négociations sur ce point furent également très dures en raison de la portée que ces changements auront sur les prix et la concurrence entre les différents Etats membres.

4. Nous avons adopté une politique des prix réaliste. Pour la première fois de son histoire le Conseil a réduit le taux moyen des prix garantis en Ecu, mais les changements dans les montants compensatoires signifient que les pays aux devises faibles et à fort taux d'inflation bénéficient d'une augmentation du prix nominal dans la devise nationale. Mais tous les Etats membres ont dû accepter les prix garantis inférieurs en termes réels.

5. Nous avons rationalisé et réduit les aides directes et les primes payables aux producteurs de produits variés, primes qui avaient eu tendance à se multiplier au fil des années.

6. Nous avons révisé les accords importants existant dans un certain nombre de secteurs particulièrement sensibles où l'on demande aux producteurs communautaires de faire des sacrifices. Ceci a conduit à une réduction de 5 % des importations de beurre néo-zélandais, une légère baisse des importations de bœuf (mais pas de changement dans les quotas du GATT) et la décision d'entamer des négociations avec les Etats Unis sur la stabilisation des importations d'aliments pour animaux à base de gluten de maïs. Mais le poids de ces transformations repose sur les agriculteurs de la Commu-

nauté. Il est faux de déclarer, comme certains l'ont fait, que la Communauté a fait supporter à ses partenaires commerciaux la charge résultant de l'ajustement de sa politique agricole.

Le futur

Je serais le premier à reconnaître que le processus d'adaptation de la PAC aux changements économiques n'était pas terminé quand les dix ministres de l'agriculture ont finalement trouvé un accord le 31 mars.

Les ministres devront continuer à être vigilants tant sur les prix, en tenant compte de la situation sur le marché intérieur et sur le marché mondial, que sur la nécessité de respecter les disciplines budgétaires que le Conseil européen a décidé d'introduire.

Des décisions devront peut-être aussi être prises sur la fixation de seuils de garantie pour de nouveaux produits en excédent structurel ou pour lesquels les coûts de soutien sont trop élevés.

Plusieurs secteurs importants sont encore menacés. Dans le secteur laitier, le système de quotas réduira la production de lait à 99 ou 98 millions de tonnes par rapport à 103 millions en 1983. Mais même ce taux de production signifie le maintien des exportations existantes et des systèmes d'écoulement interne actuels. A court terme, nous pensons que les producteurs répondront à ce nouveau régime en réduisant l'utilisation des aliments pour animaux enrichis et achetés à l'extérieur plutôt que de réduire leur cheptel. A moyen terme nous espérons que les producteurs deviendront plus conscients des coûts et pour aider les producteurs de lait nous avons l'intention d'entreprendre une action sur les coûts des aliments pour bétail.

Dans le secteur céréalier, la seule action possible est de réduire les prix pour encourager les ventes intérieures et réduire le coût des aliments pour bétail, ce qui viendrait également en aide au secteur laitier et à l'éle-

vage. La politique à long terme de la Commission est d'arriver à ce que les prix des céréales dans la Communauté soient plus compétitifs par rapport à ceux des principaux producteurs. Dans le cadre du système de seuil de garantie, l'augmentation de la production de céréales prévue cette année conduira de toute façon à des prix inférieurs pour l'an prochain.

Dans le secteur bovin, les producteurs communautaires sont menacés par un déclin de la consommation en raison de la crise économique et à cause de la concurrence d'autres viandes. Il existe aussi une certaine incertitude à court terme concernant l'éventualité d'un abattage des cheptels bovins après la décision de réduire la production laitière. La Commission n'a donc pas décidé si des seuils de garantie devaient être introduits ni de la date d'une éventuelle introduction.

La Commission devra également surveiller avec une attention croissante les problèmes rencontrés par les produits agricoles méditerranéens comme le vin et l'huile d'olive dont les excédents structurels menacent de devenir aigus après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

Enfin, et ce dernier point n'est pas le moins important, le Conseil devrait se prononcer prochainement sur les propositions de changement dans la politique communautaire d'amélioration des structures agricoles.

En effet, plus nous adoptons une politique orientée vers des prix plus bas, plus nous devons rechercher des moyens directs d'aider les petits et moyens exploitants européens à se moderniser et à s'adapter afin qu'ils atteignent un niveau de vie convenable comme le demande le Traité de Rome mais sans stimuler la production dans les secteurs d'excédents structurels. C'est le défi auquel se trouve confronté la PAC dans les années 80.

Poul Dalsager
membre de la Commission
responsable de l'Agriculture

Fonds agricole, première tranche 1984

FLANDRES		
	Commune	Concours FEOGA en FB
Construction d'un local d'entreposage réfrigéré mécaniquement avec installation de tris pour pommes de terre à planter	Grimbergen	5.162.264
Modernisation d'un marché en gros de fruits	Sint-Truiden	10.298.679
Extension d'une entreprise de traitement de poisson	Knesselare	2.061.389
Extension d'un commerce de gros de légumes	Dendermonde	1.890.157
Extension et rationalisation d'un abattoir de porcs	Ruiselede	6.230.299
Extension et rationalisation d'un abattoir agréé pour l'exportation	Staden-Westrozebeke	10.156.778
Rationalisation d'un marché de gros de légumes, fruits et fleurs	Brussel	4.293.750
Restructuration d'une entreprise d'exploitation de traitement de lin	Rumbeke-Roeselare	3.015.375
Extension d'une entreprise de traitement de poisson	Oostende	2.557.319
Extension d'une station d'expédition de fruits du pays	Rummen	1.748.772
Extension et modernisation d'une exploitation de sélection de semences et d'une exploitation de commerce de gros de semences	Brugge	3.910.000
Construction d'une unité de stockage de céréales et construction d'une unité de réception de céréales	Bekkevoort	3.498.718
Modernisation d'une exploitation productive d'œufs	Herent Zulte-Olsene	22.085.486
WALLONIE		
Modernisation et extension d'une usine de transformation de viandes	Marche-en-Famenne	7.567.123
Modernisation et restructuration d'installations de réception, stockage, manutention et commercialisation de céréales	Céroux-Mousty Lillois	17.772.653

Tranche 1983 en faveur de la pêche côtière

Dans le cadre de l'action commune de restructuration, de modernisation et de développement du secteur de la pêche et de développement du secteur de l'aquaculture, la Commission a approuvé fin juin 1984 451 projets et décidé d'un concours d'un montant de 35 millions d'ECU. Pour la Belgique, 13 projets retenus recevront 2.178 millions d'ECU (99.380.210 FB). Sur les 13 projets belges, 8 concernant la construction de navires, (5 étant inscrits à Zeebrugge, 2 à Ostende et 1 à Nieuwpoort) ; 5 concernent la modernisation de navires (Zeebrugge : 2, Ostende : 2 et Nieuwpoort : 1).

Aides de réadaptation CECA

La Commission vient d'approuver fin juillet une nou-

velle série d'aides de réadaptation, octroyées sur la base du Traité CECA. Le montant de ces aides s'élève à 18.910 mio d'ECU. 5.718 travailleurs dans les secteurs CECA en

sont bénéficiaires en Belgique, au Royaume-Uni et en Allemagne.

En Belgique, 65 millions de FB seront mis à la dispo-

sition de la S.A. des Lami-noirs de Longtain à La Louvière en faveur de 433 ouvriers et employés touchés par la réduction d'activités de l'entreprise.

Lire et écrire

Voter pour un Sicilien (II)

Votre lecteur, Monsieur I.J. Kums, a raison : la possibilité d'envoyer un Sicilien au Parlement européen en votant pour lui en Belgique est „un problème essentiel” (EUR-info n° 89, juillet 1984). La question qui se pose, est effectivement : construisons-nous l'Europe comme un grand état unitaire ou comme un ensemble de peuples, fédéral et pluriforme ?

Un Parlement européen, pour lequel toute l'Europe ne serait qu'une seule circonscription, nie l'existence de peuples européens et fait comme si l'Europe n'était composée que d'individus.

Un tel système électoral est néanmoins compatible avec la réalité ethnique à

condition qu'une deuxième chambre fédérale puisse fonctionner. Dans celle-ci les parties composantes de l'Europe et institutionnellement reconnues, notamment les peuples, seraient représentées en tant qu'entités.

Ce bicaméralisme est d'ailleurs en rigueur dans tous les états constitués d'une façon fédérale. Tant que le PE n'a pas été réformé dans ce sens, la seule solution, bien qu'insuffisante pour y envoyer des représentants des peuples, est d'organiser des collèges et circonscriptions électoraux qui correspondent aux groupes ethniques.

La Belgique est quand même le seul état européen qui le réalise. C'est le non respect du principe ethnique qui est à la base des difficultés communautaires que la Belgique connaît depuis son

existence et non, comme M. Kums le prétend, la reconnaissance tardive et équivoque de ce principe.

Rob Lettens, Asse

Voter pour un Sicilien (III)

J'aimerais réagir à la lettre „Voter pour un Sicilien” de Monsieur Ivan J. Kums (EUR-info n° 89 de juillet 1984). Monsieur Kums ferait bien de garder les pieds bien sur terre et de se conformer à la situation telle qu'elle se présente en Europe. La composition de la population des dix états-membres est tellement multiforme qu'on n'arrivera jamais à constituer une seule circonscription électorale.

D'ailleurs, je suis d'avis que sa suggestion n'est pas souhaitable puisque les par-

tis politiques nationaux et leur répartition dans le parlement doivent être (et rester) le reflet de ce qui anime cette population nationale.

Prenons comme exemple les Etats-Unis d'Amérique, où les représentants pour le sénat à Washington sont aussi élu par état, pourtant chaque état a une certaine autonomie. Je crois que l'objectif des élections est tout à fait correct et doit le rester.

Monsieur Kums se sent très concerné par le devenir européen, pour moi aussi le processus est trop lent, mais n'oublions pas qu'il n'est pas chose facile de créer une unité de 271 millions de citoyens en quelques années avec des cultures et coutumes différentes. Encore une fois, l'Amérique en est un bon exemple.

Huib Chel, Hapert (NL)

Les 24 représentants belges



au Parlement européen

Luc BEYER de RYKE
(PRL-LDE)



Né à Gand le 9 septembre 1933. □ Licencié en sciences politiques et diplomatiques et en journalisme. □ Echevin à Uccle (Bruxelles). □ Secrétaire de rédaction à la RTBF (en disponibilité depuis 1979). □ Entré au PE en juillet 1980 en succédant à Jean Rey. □ 1984 : élu direct au PE.

Raf CHANTERIE
(CVP-PPE)



Né à Oeselgem le 22 novembre 1942. □ Régent en langues modernes. □ Secrétaire national des „CVP-Jongeren” (1971). □ Secrétaire du Président du CVP, W. Martens (1972-1975). □ Secrétaire général politique du CVP-PSC, e.a. chargé des relations extérieures depuis avril 1978. □ Membre du Bureau politique de l'Union des Démocrates Chrétiens et du PPE □ Secrétaire général de l'Union Européenne des ouvriers chrétiens-démocrates. □ Membre du PE depuis janvier 1982 en succédant à Paul De Keersmaecker. □ 1984 : élu direct au PE.

Bert CROUX
(CVP-PPE)



Né à Bilzen le 6 mars 1927. □ Docteur en droit, conseiller juridique d'entreprise. □ Conseiller provincial du Limbourg de 1961 à 1977. □ Député permanent au Conseil provincial du Limbourg (1967-1977). □ Echevin à Alken. □ Membre de la Direction nationale et du Bureau national du CVP. □ Sénateur de 1977 à 1981. □ 1979 et 1984 élu direct au PE. □ Membre du Bureau du Groupe PPE.

Rika DE BACKER-VAN OCKEN
(CVP-PPE)



Né à Anvers le 1er février 1923. □ Licenciée en histoire moderne, candidature en droit, baccalauréat en philosophie Thomiste. □ Sénateur provincial d'Anvers de 1971 à 1974. □ Sénateur pour l'arrondissement d'Anvers depuis 1974 (jusqu'en juin 1984). □ Ministre dans plusieurs gouvernements (Culture néerlandaise et/ou Communauté flamande de 1974 à 1981). □ 1984 : élue directe au PE.

Karel DE GUCHT
(PVV-LDE)



Né le 7 janvier 1954 à Overmere. □ Licencié en droit, criminologie, sciences politiques et avocat au barreau de Termonde. □ Echevin à Lebbeke. □ Président des Etudiants Libéraux. □ Président National des „PVV-Jongeren” (1977-1979). □ Membre du Bureau national du PVV. □ Membre du PE depuis mai 1980 en succédant à Herman Vanderpoorten. □ 1984 : élu direct au PE.

Gérard DEPREZ
(PSC-PPE)



Né à Noville, en 1943. □ Licencié et docteur en sociologie, candidat en philosophie et lettres. □ Professeur à la Faculté ouverte de politique économique et sociale „FOPES”. □ Conseiller auprès du Ministre de la Culture Française (1974). □ Conseiller politique du Président du PSC. □ Chef de Cabinet des Vice-Premiers Ministres Vanden Boeynants et Desmarests de 1979 à 1981. □ Président du PSC depuis décembre 1981. □ 1984 : élu direct au PE.

August DE WINTER
(PVV-LDE)



Né le 12 mai 1925 à Grimbergen. □ Député pour l'arrondissement de Bruxelles de 1963 à 1984. □ Bourgmestre de Grimbergen de 1965 à 1971. □ Ministre du Commerce Extérieur de 1966 à 1968. □ Secrétaire d'Etat à l'Economie Régionale et aux Affaires Bruxelloises de 1974 à 1977 à la Région Bruxelloise en 1980. □ Président de la Fraction PVV de la Chambre (jusqu'en juin 1984). □ 1984 : élu direct au PE.

Daniël DUCARME
(PRL-LDE)



Né à Liège le 8 mars 1954. □ Député de l'arrondissement de Thuin (jusqu'en juin 1984). □ Conseiller politique à la Présidence du Parti. □ Elu comme premier suppléant il va à Strasbourg, puisque l'élu R. Nols se désiste.

Raymonde DURY
(PS-GS)



Née le 22 juillet 1947. □ Licenciée en sciences sociales. □ Vice-Présidente du Conseil Supérieur de la Famille pour la Communauté Française. □ Membre du Conseil d'Administration du Centre National de la Coopération au Développement. □ Membre du Comité Directeur du Mouvement Européen, section belge. □ Présidente de la Commission „Immigrés” de la Fédération bruxelloise du PS. □ Membre du PE depuis le 1er avril 1982 en succédant à Fernand Delmotte. □ 1984 : élu direct au PE.

Willy KUYPERS
(VU-Arc-en-ciel)



Né le 1er janvier 1937 à Louvain. □ Régent en langues germaniques. □ Co-fondateur de „Vereniging Vlaamse Leerkrachten”. □ Député pour l'arrondissement de Louvain depuis 1971 (jusqu'en juin 1984). □ Echevin à Herent depuis 1982. □ 1984 : élu direct au PE.

Ernest GLINNE
(PS-GS)



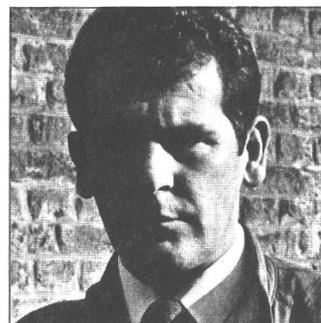
Né à Forchies-la-Marche le 30 mars 1931. □ Licencié en sciences politiques, administratives et diplomatiques. □ Ancien bourgmestre de Courcelles (1964-1977). □ Ministre de l'Emploi et du Travail en 1973. □ Député de l'arrondissement de Charleroi (jusqu'en juin 1984). □ Membre de l'ancien Parlement Européen. □ 1979 : élu direct au PE. □ Président du Groupe Socialiste, 1979-1984. □ 1984 : élu direct au PE.

Anne-Marie LIZIN
(PS-GS)



Née le 5 janvier 1949. □ Licenciée en sciences économiques. □ Membre du Cabinet de Henri Simonet à la Commission des CE (1973-1977). □ Conseiller au cabinet de H. Simonet, Ministre des Affaires Etrangères (1977-1979). □ Bourgmestre de la ville de Huy depuis 1983. □ Membre de la Commission Féminine du PS. □ 1979 et 1984 : élue directe au PE.

José HAPPART
(PS - non inscrit)



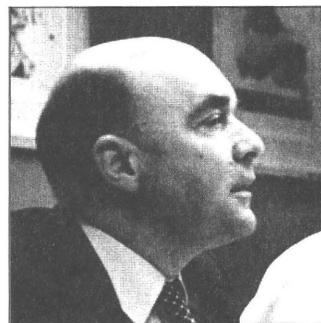
Né le 14 mars 1947. □ Diplôme technique agricole A3. □ Actif dans l'action syndicale agricole „Jeunes Alliances Paysannes Wallonnes”. □ Président de l'Action Fouronnaise depuis 1978. □ Bourgmestre des Fourons depuis 1984. □ 1984 : élu direct au PE.

Poi MARCK
(CVP-PPE)



Né le 6 décembre 1930 à Péronnes-lez-Binche. □ Docteur en droit, docteur en sciences sociales et licencié en sciences économiques. □ Professeur extraordinaire à la „KU Leuven”, sciences de la communication. □ Membre du Bureau National du CVP. □ Président de l'Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles. □ Secrétaire Général Adjoint du Boerenbond belge jusqu'en 1981. □ Membre du PE depuis septembre 1981 en succédant à Jaak Henckens. □ 1984 : élu direct au PE.

Fernand HERMAN
(PSC-PPE)



Né à Boirs le 23 janvier 1932. □ Docteur en droit et licencié en sciences économiques. □ Directeur de la Société Nationale d'Investissement de 1964 à 1975. □ Professeur à différentes universités (jusqu'en 1970). □ Ministre des Affaires Economiques de 1975 à 1977. □ Sénateur de Bruxelles de 1977 à 1978. □ Député de Bruxelles de 1978 à 1979. □ Vice-Président du PSC. □ Secrétaire général des Cercles Populaires Européens. □ 1979 et 1984 : élu direct au PE.

Marcel REMACLE
(PS-GS)



Né en 1929. □ Bourgmestre de Vielsalm depuis 1965. □ Secrétaire au Cabinet du Ministre A. Cools en 1970. □ Député Arlon, Marche, Bastogne depuis 1971 (jusqu'en juin 1984). □ Vice-Président du Conseil Culturel de la Communauté Française de 1974 à 1978. □ Membre du Conseil et du Bureau du Conseil Economique Régional Wallon. □ Membre de la Commission Spéciale de l'Assemblée de l'Atlantique Nord sur les Armes Nucléaires en Europe. □ Membre du Bureau du Conseil de la Communauté Française depuis 1981. □ 1984 : élu direct au PE.

François ROELANTS
du VIVIER
(**ECOLO - Arc-en-ciel**)



Né le 5 novembre 1947 à Etterbeek. □ Licencié en archéologie et histoire de l'art. □ Secrétaire général d'Inter-Environnement Wallonie de 1975 à 1983. □ Administrateur du Bureau Européen de l'Environnement de 1979 à 1983. □ 1984 : élu direct au PE.

**Jaak VANDEMEULE-
BROUCKE**
(**VU - Arc-en-ciel**)



Né à Avelgem le 27 mai 1943. □ Licencié en philosophie et lettres (histoire moderne). □ Professeur; président-fondateur de „Vereniging Vlaamse Leerkrachten” (1969-1974). □ Conseiller communal de la Ville d'Ostende depuis 1970. □ Membre du Bureau de la VU depuis 1973. □ Membre de la Chambre des Représentants de 1974 à 1977. □ Chef de Cabinet adjoint du Secrétaire d'Etat V. Anciaux. □ Membre du PE depuis 1981 en succédant à Maurits Coppeters. □ 1984 : élu direct au PE.

Paul STAES
(**Agalev - Arc-en-ciel**)



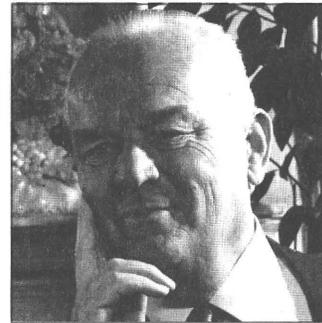
Né le 3 décembre 1945 à Berchem. □ Cours à Stonyhurst College (GB) et Goethe Universität (Frankfurt). □ Ancien journaliste „De Standaard - Het Nieuwsblad”, spécialisation dans la problématique de l'environnement. □ Responsable du programme „l'environnement et l'aménagement du territoire” à la Fondation Roi Baudouin. □ 1984 : élu direct au PE.

**Marijke
VAN HEMELDONCK**
(**SP-GS**)



Née à Hove le 23 décembre 1931. □ Licenciée en philologie germanique. □ Successivement membre du cabinet des Ministres de l'Emploi et du Travail de la Région Bruxelloise et de l'Education Nationale. □ Expert à la Commission du Travail Féminin du Ministre de l'Emploi et du Travail. □ Membre du Bureau de la Commission féminine de la FGTB. □ Présidente de la Commission féminine de la Centrale Générale des Services Publics. □ Présidente de la Commission féminine du Mouvement Européen. □ Membre du PE depuis février 1982 succédant à Marcel Colla. □ 1984 : élue directe au PE.

Michel TOUSSAINT
(**PRL-LDE**)



Né à Namur le 26 novembre 1922. □ Docteur en droit. □ Ministre d'Etat. □ Sénateur de l'arrondissement de Namur (jusqu'en juin 1984). □ Ministre-Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale de 1966 à 1968. □ Ministre de l'Education Nationale de 1973 à 1974. □ Ministre du Commerce Extérieur de 1974 à 1976. □ Ministre de la Réforme des Institutions de 1976 à 1977. □ Vice-Président du Conseil régional wallon de 1981 à 1982. □ Président du Conseil de la Communauté Française depuis octobre 1982. □ 1984 : élu direct au PE.

Karel VAN MIERT
(**SP-GS**)



Né le 17 janvier 1942 à Oud-Turnhout. □ Licencié en sciences diplomatiques. □ Echevin à Kortenberg. □ Collaborateur de Sicco Mansholt à la Commission des CE (1971). □ Membre du Cabinet de Henri Simonet à la Commission des CE de 1973 à 1975. □ Professeur de droit européen à la VUB depuis 1973. □ Vice-Président National des Jeunes Socialistes de 1970 à 1972. □ Secrétaire National Adjoint du PSB de 1976 à 1977. □ Président du SP depuis juin 1977. □ 1979 et 1984 : élu direct au PE.

Jef ULBURGHS
(**SP - non inscrit**)



Né à Zolder le 9 juin 1922. □ Licencié en sciences politiques et sociales, licencié en catéchèse et graduat en sciences du travail. □ Prêtre et actif dans l'action de base et dans le domaine de l'aide au développement. □ Secrétaire du Conseil pastoral de Limbourg et Président provincial de la Commission de Paix et de Justice. □ Echevin à Genk depuis 1982. □ 1984 : élu direct au PE.

Willy VERNIMMEN
(**SP-GS**)



Né à Melle le 23 décembre 1930. □ Conseiller communal d'Alost. □ Secrétaire syndical pour les Centrales d'alimentation et d'habillement de la Flandre Orientale (1961). □ Membre de la Chambre des Représentants (1968). □ Sénateur de l'arrondissement de Audenaerde-Alost (1970). □ Echevin à Geraardsbergen depuis 1976. □ Président du Groupe BSP Sénat en 1978. □ 1979 et 1984 : élu direct au PE.

Le nouveau Parlement élu sous le signe de la continuité



Pour la seconde fois au cours des 26 années d'histoire de la Communauté européenne, les citoyens des pays membres se sont rendus aux urnes les 14 et 17 juin derniers pour renouveler l'assemblée parlementaire qui les représente au sein de cette Communauté. 196,9 millions d'inscrits étaient appelés à faire connaître leur choix. Quelque 60 % d'entre eux seulement ont fait usage de leur droit de vote.

Les 434 eurodéputés se sont regroupés au sein de groupes parlementaires. Le plus important des groupes parlementaires demeure celui des socialistes qui occupe 130 sièges (+6). (Messieurs Happort et Ulburghs ne siègent pas avec les socialistes). Succès appréciable, mais les socialistes n'ont pas pu arracher la majorité à l'ensemble centriste et conservateur du Parlement, qui comprend les dé-

mocrates chrétiens, les libéraux, les conservateurs britanniques et les gaullistes. Bien qu'il ait subi ici et là des pertes sensibles, cet ensemble continue de dominer numériquement l'assemblée avec ses 220 sièges.

Dans le détail, que constate-t-on ? Tout d'abord que le Parti populaire européen (démocrate chrétien) a perdu sept sièges, ce qui lui en laisse 110. Que les Démocrates européens (traduisons, pour l'essentiel : les conservateurs britanniques) ne sont plus que 50, au lieu de 63 dans l'ancien parlement. Que les libéraux occupent 31 sièges (-7). Que le „Rassemblement des Démocrates européens (auparavant les Démocrates européens de progrès), (surtout gaullistes) sont les seuls au sein de la majorité au Parlement européen qui aient enregistré des gains (29 sièges contre 22). Un nouveau groupe a été formé sous le sigle „Arc-en-ciel" regroupant

entre autres les Députés belges de la VU et les écologistes. Messieurs Happort et Ulburghs siègent avec les 7 non-inscrits.

Le Parti communiste revient, lui aussi, quelque peu affaibli. En Italie, l'excellente performance du parti de M. Berlinguer n'a pu, en effet, compenser la déroute du PCF en France et, en définitive, ce sont 41 députés communistes, au lieu de 48, qui font partie du groupe communiste dans l'hémicycle.

Pas de bouleversement

Globalement, on ne constate donc pas de bouleversement, pas de déplacement spectaculaire du centre de gravité politique. Et cela malgré l'apparition — pas totalement inattendue — de nouveaux-venus de droite et de gauche. Il s'agit d'abord des écologistes, des „Verts", qui ont obtenu 11 sièges, cela

grâce à leurs bonnes performances en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas. Les „Verts" siègent dans le groupe Arc-en-Ciel. L'extrême-droite, laquelle a effectué une percée remarquable, voire spectaculaire, en France où le Front national de Monsieur Le Pen s'est adjugé à lui seul 11 sièges, s'est constituée un groupe „Droites européennes" regroupant 10 Français, 5 Italiens et 1 Grec (16 au total).

L'événement le plus commenté à Strasbourg, au lendemain des scrutins, était la disparition de l'hémicycle des libéraux allemands, lesquels n'étaient pas parvenus à franchir la barre fatidique de 5 % des voix. On ne verra donc plus à Strasbourg la silhouette familière de M. Martin Bangemann, ancien chef du groupe libéral et l'une des personnalités les plus respectées du Parlement.

Mais, répétons-le, malgré l'apparition des Verts et de

l'extrême-droite, le nouveau Parlement européen se présente sous le signe de la continuité. Les forces centristes et conservatrices continueront donc, estiment les observateurs, à donner le ton.

Les francs-tireurs

Alors, rien de changé ? Pas tout à fait. En effet, il est difficile d'imaginer que les Verts, malgré leur inexpérience des règles du jeu communautaire, vont se conduire à Strasbourg en enfants sages et timides. Le Parlement européen leur offrira un terrain favorable car c'est un champ d'expérimentation sans égal : sa mission n'est pas la même que celle des parlements nationaux et ses méthodes de travail sont également différentes. C'est encore un Parlement sans précédent où, comme l'expérience l'a montré, les francs-tireurs ont la possibilité de faire entendre leur voix à un degré difficile à imaginer au sein d'une assemblée parlementaire nationale. Cette caractéristique devrait demeurer valable pendant encore un certain temps et permettre aux Verts d'exercer autour d'eux une influence non négligeable.

Qu'en sera-t-il de l'extrême-droite ? En général, estiment la plupart des observateurs, elle ajoutera ponctuellement ses voix à celles des forces conservatrices et centristes. Par ailleurs, on se borne à remarquer que sa présence à Strasbourg est empreinte des contradictions propres aux formations politiques hostiles à l'idée communautaire et qui ont été élues précisément en raison de cette hostilité. De même, l'extrême-droite se caractérise par son attachement farouche au concept d'indépendance nationale et on la voit mal participer à la construction européenne.

Les résultats

La campagne électorale précédant ces „européennes 84" a été caractérisée, dans tous les pays, par la dominance des problèmes nationaux. L'Europe venait

Participation électorale

	1984	1979	1981
	%	%	%
Belgique *	92,2	91,4	
France	56,7	60,7	
Pays-Bas	50,5	58,1	
Royaume-Uni	32,6	31,6	
Danemark	52,3	47,8	
Irlande	47,6	63,6	
Italie *	83,9	86,0	
République fédérale d'Allemagne	56,8	65,7	
Grèce *	77,2		77,1
Luxembourg *	87,0	88,9	

* Pays dans lesquels le vote est obligatoire.

au second plan sauf, assez curieusement, au Danemark, où les adversaires de la Communauté ont imposé la discussion de leurs thèmes. Partout ailleurs, le scrutin a été considéré comme un test national. Cette „nationalisation" des débats se retrouve également dans les résultats : c'est en vain que l'analyste y cherchera la trace de préoccupations européennes de la part des électeurs.

En Belgique : 6,8 millions d'électeurs avaient à élire 24 députés. Succès sans bavure des socialistes qui ont emporté 30,4 % des voix contre 23,4 en 1979. Inversement, les démocrates chrétiens ont perdu plus de 10 % de leur soutien populaire pour enregistrer seulement 27,4 %. Quant aux Verts, ils ont conquis 8,2 % des suffrages, résultat qu'ils n'avaient encore jamais atteint.

Au Danemark, les 3,8 millions d'inscrits devaient choisir 16 députés. Les conservateurs l'ont emporté avec 20,8 % des voix, soit une progression de plus de 6 %. Le „Mouvement populaire contre la Communauté européenne" a obtenu également 20,8 %. Les socio-démocrates ne venaient pas loin derrière, avec 19,5 %, soit 2 % de plus qu'en 1979.

En République fédérale d'Allemagne, 81 eurodéputés étaient à désigner pour 44,1 millions d'électeurs inscrits. Les démocrates chrétiens (CDU et CSU) se sont partagés 46 % des suf-

frages, soit une perte de 3,2 %. Recul également des sociaux-démocrates qui, avec 37,4 % des voix, ont enregistré une perte de 3 %. Les libéraux n'ont pas réussi à franchir la barre des 5 % (4,8 % seulement). Les seuls bénéficiaires de l'évolution du corps électoral ont donc été les Verts : 8,2 % contre 3,2 % en 1979.

En France (également 81 sièges) il y avait 35 millions d'inscrits. Les socialistes ont perdu 2,7 % de leur électorat de 1979 ce qui les a ramenés à 20,8 %. Les communistes ont subi un très grave échec, reculant de près de 9 %, à 11,3 %. La liste commune d'opposition RPR-UDF a obtenu 43 %. Le „Front national" d'extrême-droite atteint 11 %.

En Grèce (9,8 millions d'inscrits, 24 sièges à pourvoir), le parti socialiste „Pasok", au pouvoir, a obtenu 41,6 % des voix, soit une progression de 1,5 %. „Démocratie nouvelle", le parti d'opposition, conservateur, s'est sérieusement rapproché de ses adversaires, atteignant 38 %, ce qui représente sept points de plus que lors des „européennes" précédentes. Le parti communiste de tendance moscoute a obtenu 11,6 % et les eurocommunistes 3,4 %. Enfin l'extrême-droite a enregistré 2,3 %.

En Italie (44,4 millions d'inscrits, 81 sièges à pourvoir) l'événement a été le succès du Parti communiste qui est devenu la première formation politique du pays,

avec 33,3 % des suffrages exprimés, soit un gain de 4,5 points par rapport à 1979. Les démocrates chrétiens ont perdu 3,5 points ce qui les a amenés à la seconde place avec, il est vrai, un très faible écart par rapport à leurs adversaires de gauche (33 % des suffrages). Le parti socialiste au pouvoir a enregistré de très légers gains et rassemble 11,2 % des voix. Signalons par ailleurs 6,1 % pour les libéraux et républicains et 6,5 % pour les néo-facistes.

Au Luxembourg, les „européennes" étaient synchronisées avec des élections législatives nationales. Dans le plus petit pays de la Communauté, où 200.000 citoyens sont inscrits sur les listes électorales, les démocrates chrétiens, avec 35,6 % sont demeurés en tête malgré une perte de 0,6 %. Venaient ensuite les socialistes avec 30,6 % soit un gain de près de 10 points. Les libéraux ont été les principaux perdants avec 20,4 % des voix, soit 8 % de moins qu'en 1979.

Au Royaume-Uni (42,7 millions d'inscrits, 81 sièges à pourvoir), 40,5 % des votants ont apporté leur soutien aux conservateurs, qui perdent ainsi plus de 10 points par rapport à 1979. Inversement, les travaillistes ont progressé de 3,6 % pour atteindre 36,8 %. L'alliance des libéraux et des sociaux-démocrates a obtenu 20 %.

Aux Pays-Bas (10,2 millions d'inscrits, 25 sièges), les démocrates chrétiens ont obtenu 30,3 % des voix : ils ont subi une perte de plus de 5 %. Les socialistes, par contre gagnent 3 % et atteignent ainsi 33,7 %. Les libéraux progressent également, atteignant 18,9 %, contre 16,2 % en 1979. La liste commune des „verts", des pacifistes et des communistes parvient à 5,6 % et la liste confessionnelle à 5,2 %.

En Irlande (2,3 millions d'inscrits, 15 sièges), le Fianna Fail progresse de 34,7 % à 39,3 % cette année. Le Fine Gael recule très légèrement (32,2 % contre 33,1 % en 1979) et les travaillistes descendent de 14,5 % à 8,4 %.

Contrôle de la viande dans la Communauté Européenne

Le contrôle sanitaire de la viande de boucherie et de la volaille est réglé par trois directives d'harmonisation promulguées par le Conseil des Ministres (64/432, 64/433 et 71/118).

Selon la Cour de Justice, un tel contrôle dans le pays expéditeur rentre dans le champ d'application et remplace un contrôle systématique fondé sur l'évolution des marchandises au cours du transport et leur état de conservation à l'arrivée dans le pays de destination (arrêt du 6 octobre 83 dans les affaires 2, 3 et 4/82).

De la décision de la Cour, on peut déduire que la réglementation belge qui impose un contrôle supplémentaire obligatoire, avec paiement des droits d'expertise y afférents, n'est pas compatible avec la législation européenne et que ces taxes sont perçues injustement.

La viande dans la Communauté européenne

Trois directives de la CEE (dont les textes légaux sont promulgués par les autorités européennes auxquelles les pays-membres doivent se conformer) ont rapport à l'harmonisation du traitement de la viande et de la volaille entre les pays membres et aux questions de législation vétérinaire s'y rapportant.

Ces directives précisent e. a. que les viandes doivent être munies d'un sceau ou d'un certificat de santé. Après l'abattage effectué sous des conditions d'hygiène selon les prescriptions en ce domaine, il faut un contrôle de la viande et ce n'est qu'alors que la viande peut être stockée dans les abattoirs, les usines de débit ou de congélation, dont les activités sont autorisées et contrôlées selon les normes prévues dans les directives en question.

Le transport doit être exécuté sous des conditions d'hygiène rationnelles. On détaille bien comment le marquage doit être accompli,

à quelle température la viande doit être conservée, comment l'emballer et à quelles conditions le transport est soumis.

En ce qui concerne ce dernier point, on insiste sur le fait que le transport ne peut se faire que par camions frigorifiques, scellés jusqu'à la livraison. Un vétérinaire officiel, c-à-d désigné par les autorités centrales compétentes des pays-membres, contrôle la viande et les conditions d'hygiène des abattoirs ainsi que la conformité des moyens de transport et de l'embarquement aux normes prévues.

Contrôle supplémentaire en Belgique

La loi belge impose à l'importation de viande et de volaille en Belgique un contrôle sanitaire. Ce contrôle ne porte pas seulement sur la conformité des marchandises avec les exigences des règlements belges sur le contrôle de la viande de boucherie ou de la volaille, mais aussi sur la façon dont les marchandises sont transportées et soumises à une enquête sanitaire au cours du transport et quant à leur état de conservation. Pour le contrôle, le paiement de droits d'expertise est exigé des importateurs.

Trois importateurs estimaient que de tels règlements pourraient bien être contraires aux prescriptions de la CE citées plus haut et pour cette raison, assignèrent l'Etat belge devant le Tribunal de première instance de Bruxelles afin d'obtenir le remboursement des droits d'expertise, droits dont la somme s'élevait à quelques milliards de francs belges pour chacun d'eux.

Selon les importateurs, le contrôle accompli par les autorités belges à l'importation de viande n'est ni plus ni moins qu'une répétition du premier contrôle, exécuté selon les directives de la CE dans le pays expéditeur et par conséquent, inconciliable avec le droit européen.

La défense de l'Etat belge a soutenu que le contrôle belge a pour but de vérifier l'évolution de l'état des viandes et volailles au cours du transport ainsi que leur état de conservation ; de plus, de rechercher la présence de résidus de substance à effet bactériostatique ou à action hormonale ou antihormonale. Le contrôle à l'importation de la viande en Belgique est par conséquent différent de celui du pays expéditeur.

A cause de cet argument de l'Etat belge, la Cour eut quelques difficultés. Tant que le contrôle porte sur la conformité des viandes aux exigences des dispositions belges en la matière, il peut être considéré comme une répétition systématique du premier contrôle dans le pays expéditeur et, en cela, interdit légalement par la CE — car contradictoire avec le principe de la libre circulation des marchandises —.

Mais quand le contrôle systématique n'est plus une répétition mais est plutôt destiné à vérifier l'évolution de l'état de la viande au cours du transport et son état de conservation au franchissement de la frontière belge ?

Un contrôle en ce sens tombe-t-il dans le domaine d'application des directives de la CE et s'agit-il par conséquent d'une répétition pure du premier contrôle, ou, en cas de non reconnaissance, un tel contrôle n'est-il pas en lui-même - même interdit -, une entrave à la libre circulation des marchandises proclamée par le Traité CEE.

Il est évident qu'une réponse claire à ces questions importantes consiste avant tout en un jugement sur la légitimité des droits prélevés lors du contrôle et exige de plus une interprétation de la législation européenne. C'est pourquoi la Cour de Bruxelles a transmis ces questions à la Cour de Justice à Luxembourg afin qu'elle vérifie comment la législation belge devait être ajustée au droit européen.

Un double contrôle

Selon la Cour, il est clair que le but des directives d'application en question est d'arriver à l'harmonisation des prescriptions sanitaires, harmonisation grâce à laquelle on mettrait fin aux mesures nationales unilatérales et aux contrôles frontaliers répétés.

Afin d'atteindre plus facilement ce but, le contrôle de la viande et de la volaille est transféré au pays expéditeur des marchandises. De plus, il ne faut pas perdre de vue que les directives n'imposent pas seulement des conditions sanitaires uniformes pour le traitement de la viande et de la volaille en abattoir, usines de débit mais aussi pour le stockage et le transport. En d'autres termes : le contrôle effectué dans le pays expéditeur veille autant au transport des marchandises qu'à leur état de conservation au cours du transport, y compris le moment où l'on passe la frontière d'un pays-membre.

La Cour a aussi déclaré que le contrôle sanitaire systématique à l'importation de la viande et de la volaille sur l'évolution de son état au cours du transport et son état de conservation au moment où elle atteint sa destination finale, tombe dans le champ d'application des directives CE en la matière.

Cet arrêt de la Cour entraîne que la réglementation belge - droits d'expertise perçus compris - est en fait superflue et même, va à l'encontre de la législation européenne. Le jugement du Tribunal de première instance de Bruxelles, pour le remboursement des droits perçus, se laisse deviner !

Jan Van hoof

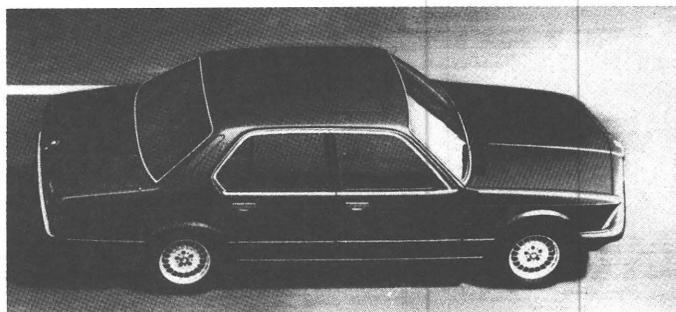
La même voiture moins chère

Le Bureau Européen des Unions de Consommateurs „BEUC” demande à la Commission de revoir sa décision d'éliminer le droit des importateurs libres d'effectuer des importations parallèles de voitures dès que la différence de prix de catalogue dépasse douze pour cent.

En comparant, le 2 juillet 1984, les prix hors taxe des automobiles en Belgique, Al-

lemagne, France, Italie et au Royaume-Unie, le BEUC constate que pour neuf voitures de marque différente, les prix varient d'une façon assez importante. C'est en Belgique que les prix seraient les plus bas.

En prenant les prix belges comme base de comparaison, le BEUC arrive aux résultats repris au tableau I :



En % par rapport aux prix belges					
	B	D	F	I	GB
BMW 320i	100	109	114	117	129
Citroën GSA Pallas	100	107	119	121	131
Fiat Panda 45	100	115	113	131	125
Ford Escort XR 3i	100	113	114	121	127
Mazda 323 GT 1,5	100	105	117	-	132
Opel Kadett 1,6 SR	100	112	112	118	-
Peugeot 305 GT	100	107	114	124	131
Renault 5 GTL	100	108	110	117	132
Volkswagen Golf GTI	100	110	110	118	134
Moyenne	100	110	114	121	130

Le tableau II exprime en ECU les prix nets hors taxe des voitures au 2 juillet 1984 :

Prix en ECU					
	B	D	F	I	GB
BMW 320i	9632	10494	11015	11258	12417
Citroën GSA Pallas	5720	6139	6811	6921	7488
Fiat Panda 45	3361	3864	3793	4398	4186
Ford Escort XR 3i	7203	8128	8219	8706	9167
Mazda 323 GT 1,5	5603	5877	6547	-	7374
Opel Kadett 1,6 SR	6284	7067	7042	7440	-
Peugeot 305 GT	6590	7057	7542	8189	8644
Renault 5 GTL	4638	5017	5083	5410	6113
Volkswagen Golf GTI	7944	8725	8750	9366	10641

Les consommateurs britanniques et italiens en particulier ont tout à gagner à acheter leur voiture à l'étranger. Malgré les rabais sensibles sur les prix catalogues britanniques, les importations parallèles restent intéressantes.

Le BEUC invite la Commission à examiner également la structure des prix italiens, d'autant plus que les constructeurs italiens ont augmenté leur part du marché national et renforcé leur position dominante.

Le BEUC invite les experts gouvernementaux et la Commission, qui ont examiné pour la première fois du 25 au 27 juillet, un projet de règlement révisé concernant la distribution sélective, à renforcer les dispositions favorisant les importations parallèles. Mais le BEUC se rend bien compte que les importations effectuées par des consommateurs individuels resteront un phénomène marginal. Celles-ci ne seront pas en mesure de réduire les écarts de prix.

Le BEUC demande donc à la CE de ne pas supprimer le droit des importateurs libres d'effectuer des importations parallèles dès que la différence de prix de catalogue dépasse douze pour cent. Seuls des professionnels pourraient exercer une pression suffisante afin de parvenir à un certain alignement des prix.

En plus, le BEUC souligne l'importance de disposition concernant la disponibilité des modèles de base partout dans la communauté, le respect de la garantie et du service gratuit même si la voiture a été achetée à l'étranger ainsi que le droit des consommateurs de mandater des intermédiaires d'importer une voiture à leur place.

Recherche sur l'intégration européenne

La Commission des Communautés européennes vient d'accorder 23 bourses d'un montant maximum de 4.500 ECU pour des travaux de recherche sur l'intégration européenne.

Les lauréats sont des jeunes enseignants universitaires, professeurs ou assistants. La sélection s'est faite à partir de 168 candidatures en provenance de 32 pays.

10 bourses ont été attribuées à des travaux juridiques, 8 à des recherches économiques, 3 à des travaux de science politique et 2 à des travaux de sociologie.

Parmi les lauréats, nous relevons :

1. Marie-Paule Donsimoni, chargée de cours au Département des Sciences Economiques de l'UCL, avec une étude concernant „Les aspects dynamiques de quelques mesures d'intervention prises par la CE”.

2. Filip Goossens, assistant au Département des Sciences Politiques à la KUL, avec une étude concernant „L'exercice des compétences budgétaires du PE selon l'article 203 du Traité CEE : une analyse de l'effet des actions parlementaires lors de la discus-

sion des budgets de 1975 jusqu'y compris celui de 1984”.

3. Jean-Rémi Sortia, assistant au Laboratoire de Géographie Humaine de l'ULB, avec la „Réalisation d'un Atlas Economique des valeurs ajoutées en Europe”.

4. Jean-Luc Verwey, de nationalité belge, assistant à l'Institut Européen d'Administration Publique de Maastricht, avec „Communautés européennes et régionalisme : un dialogue pour l'avenir ?”.

Colloque 13-15/9 Relations EU-CE

Du 13 au 15 septembre 1984, se tiendra le Colloque annuel du Collège d'Europe. Le thème du Colloque sera : „Relations euro-américaines et interdépendance économique mondiale”.

Pour toute information, s'adresser au Rectorat du Collège d'Europe, Dijver 11, 8000 Brugge (tél. : 050/33.53.34).

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Le monde du silence

La communication est un problème dans une Europe multilingue. Mais que dire des problèmes que doivent résoudre les mal-entendants qui, en plus de leur handicap, doivent constater l'absence d'un langage des signes commun dans les pays de la Communauté ? La traduction simultanée d'une langue nationale dans une autre devient un problème d'une toute autre envergure lorsqu'elle se double d'une interprétation gestuelle, comme l'ont découvert les participants au premier séminaire européen des mal-entendants.

Parmi les nombreux problèmes que rencontrent les personnes atteintes de surdité complète ou partielle, la communication avec le monde extérieur reste le plus aigu. Et ce thème de la communication fut une des priorités retenue par le séminaire qui a eu lieu du 21 au 23 mai à Bruxelles et qui a réuni une vingtaine de mal-entendants et d'interprètes gestuels. Ce séminaire avait été organisé avec le soutien de la Commission européenne.

Euroforum a demandé à Amanda Ellerton, une journaliste elle-même mal-entendante, de faire le point après ce séminaire.

Une première

L'organisation de ce séminaire représente un grand pas en avant dans la mise en œuvre du programme de la Commis-

sion en faveur de l'intégration sociale des handicapés puisque c'est la première fois que se réunissaient au niveau européen des mal-entendants de six différents Etats-membres (Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Irlande et Italie).

Cette „brèche” dans le mur du silence est le résultat de l'initiative d'une organisation britannique pour les mal-entendants „Break-through Trust” qui a proposé l'idée d'un séminaire européen au Bureau d'action en faveur des handicapés de la Commission. Cette association sans but lucratif, dynamique et radicale, a été créée par des mal-entendants en 1971 pour encourager l'amélioration des relations entre les personnes souffrant de surdité complète ou partielle et le monde extérieur, à tous les niveaux de responsabilité.

L'association a une devise, „s'aider soi-même par l'effort personnel et l'aide aux autres”, qui a été respectée puisque le séminaire a été entièrement organisé par les handicapés eux-mêmes, la Commission jouant le rôle de sponsor et de coordinateur. On peut souligner aussi un fait qui surprendra peut-être ceux qui n'appartiennent pas au monde des mal-entendants : une proportion importante des participants à ce séminaire étaient des personnes occupant des positions de responsabilité dans le monde du travail.

Les discussions ont porté sur les problèmes de l'indépendance des mal-entendants, leur intégration sociale et leur libre-circulation dans la Communauté. Elles ont prouvé que tous, quelque soit le degré de leur handicap, partageaient certains problèmes : communication, amélioration des prothèses, meilleure information sur les aides et les services, isolation sociale, intégration et participation, réhabilitation et sécurité sociale. Et cette liste n'est pas exhaustive. Mais il est apparu aussi clairement qu'il existe de nombreux problèmes individuels auxquels chaque handicapé doit faire face.

Le mur du silence

Le plus important de tous les problèmes reste la communication. Tous les mal-entendants, qu'ils utilisent pour communiquer avec les autres, des prothèses, un langage de signes ou la lec-

Comment une journaliste mal-entendante a surmonté son handicap

Auteur de cet article, je connais bien les problèmes rencontrés par les mal-entendants puisque je souffre moi-même de ce handicap depuis mon enfance.

Entendre et communiquer fut un constant défi au cours de mes années d'études de langues et depuis presque deux ans que je travaille comme journaliste. Ce problème est encore plus aigu quand il s'agit de communi-

quer avec d'autres dans une langue étrangère. Mais avec l'aide et la patience des interlocuteurs normaux, et comme en témoignent mes études et ma carrière professionnelle, ces difficultés peuvent être surmontées et même ceux d'entre nous qui souffrent d'un handicap important peuvent bénéficier des mêmes chances que les autres. Mais ce n'est pas tâche facile. Un des plus grands obstacles reste le fait que les personnes normales ne peuvent pas facilement reconnaître un défaut d'audition. Dans mon cas personnel, les spécialistes ont pris des années avant d'admettre que j'avais un problème. Même si le problème est connu, il est difficile pour l'interlocuteur d'apprécier le degré de surdité. Il est aussi difficile de savoir

comment réagir face à quelqu'un qui lit sur les lèvres. Et ceci est particulièrement vrai dans le cas d'enfants ou de jeunes gens qui sont atteints de surdité, car ce handicap est généralement associé à la vieillesse. Si l'on excuse facilement une personne âgée qui n'a pas bien entendu, l'enfant lui sera fréquemment qualifié de stupide plutôt que de sourd.

Amanda Ellerton

La surdité en Europe

Les résultats d'une enquête effectuée il y a quelques années en Allemagne indiquent que sur les 98.500 personnes qui souffrent d'un

handicap de l'ouïe ou du langage seulement 15 % étaient âgés de moins de 25 ans et un peu plus de 40 % avaient plus de 60 ans. Mais ce type de statistiques n'est pas très fiable et n'est pas une bonne indication du nombre des mal-entendants. Par ailleurs, il est impossible de comparer les statistiques des différents pays. Au Royaume-Uni, par exemple, il n'existe que 24.000 personnes officiellement enregistrées comme mal-entendantes. Mais comme il n'existe aucune obligation de se faire enregistrer, on estime qu'il en existe des milliers d'autres. En France on estime à 48.000 le nombre de personnes souffrant de ce type de handicap alors qu'au Pays-Bas le pourcentage est évalué à 1,4 % de la population.

ture sur les lèvres éprouvent des difficultés considérables pour s'intégrer dans un groupe de gens et souffrent de cette isolation sociale. Les participants ont en fait choisi de donner la priorité à l'amélioration de la communication, celle-ci étant nécessaire pour atteindre d'autres objectifs tels l'intégration sociale, la participation ou l'émancipation.

Il est certain que dans ce domaine une action pourrait être entreprise au niveau européen. On pourrait par exemple, encourager l'utilisation des systèmes de télécommunication visuelle, remplaçant ainsi le plus grand ennemi des mal-entendants : le téléphone. On pourrait également faciliter la traduction des langages par signe et encourager l'interprétation mécanisée. Sans le handicap de la surdité, l'interprétation est loin d'être sans problèmes mais en plus des interprètes habituels, le séminaire a fait appel à cinq traducteurs gestuels. L'absence d'un langage gestuel commun à différentes nationalités reste l'un des obstacles majeurs à l'intégration des mal-entendants au niveau européen (même les Néerlandais et les Flamands ont découvert que leurs signes étaient différents).

Le deuxième problème abordé par le séminaire, et qui touche également à la communication, fut celui de l'information tant sur l'aide et les services, les prothèses que tout simplement une information sur les mal-entendants eux-mêmes qui pourrait améliorer leur image dans la société. Un autre domaine est prioritaire pour permettre l'intégration des mal-entendants, a estimé le séminaire : celui de l'éducation et de la formation y compris les établissements spéciaux pour les enfants sourds et les centres de formation nationaux ou internationaux. Ce problème de l'éducation doit être résolu en l'attaquant à sa source et en adoptant une approche positive d'intégration des enfants sourds dans les écoles. On sait en effet que les mal-entendants souffrent d'un sérieux manque d'égalité des chances dans l'enseignement (à tous niveaux) et dans le domaine de l'emploi. Enfin le séminaire a permis de soulever la question de la participation et de la nécessité pour les mal-entendants de prendre part aux décisions qui les touchent et à leur mise en œuvre.

Patrick Daunt, qui dirige à la Commission le Bureau d'action en faveur des handicapés, a qualifié ce séminaire de „succès fantastique”. La Commission elle-même a réagi très positivement à cette nouvelle initiative européenne et continuera à soutenir le travail du groupe participant au séminaire qui pourrait devenir un „groupe de pression” pour promouvoir les intérêts des mal-entendants dans la Communauté.

La Commission a également l'intention d'examiner les moyens de faire plus pour cette catégorie de handicapés comme par exemple l'encouragement de leur formation avec l'aide des nouvelles technologies. En fait les instruments existent déjà : les interventions du Fonds social européen, le programme du Bureau d'action en faveur des handicapés, le réseau d'actions au niveau des districts pour promouvoir l'intégration sociale et le projet de réseau d'information Handynet.

Importations temporaires : du nouveau

Un petit pas en direction de „l'Europe de M. Tout-le-Monde” a été franchi en juin dernier grâce à une décision de la Commission européenne fixant les modalités d'application d'une réglementation (N° 3599/82) adoptée par le Conseil des ministres. Cette décision a trait à la fixation d'un „régime commun pour l'importation temporaire de marchandises en provenance de pays tiers”.

Une exemption totale de droits de douane sera accordée aux objets destinés à des opérations de secours sur les lieux de catastrophes et accidents, au matériel scientifique ou pédagogique, au matériel médical et chirurgical, au matériel destiné aux foires, expositions et congrès.

D'autres catégories de marchandises pourront bénéficier d'exemptions partielles : il s'agit par exemple des biens destinés à la consommation du voyageur ou autres marchandises dont l'importation temporaire n'est pas de nature à affecter de manière néfaste l'économie de la Communauté.

Ces dernières décisions entreront en vigueur le 1er juillet 1985.

L'avenir des télécommunications

D'ici à 1990, le secteur le plus important de l'économie européenne ne sera plus l'industrie automobile mais bien celle des télécommunications. La Communauté „se défend” fort bien dans ce secteur : elle vend plus de matériel de télécommunications au reste du monde qu'elle ne lui en achète. De plus, il s'agit d'une industrie créatrice d'emplois en nombre sans cesse croissant et contribue à améliorer la rentabilité des autres secteurs de l'économie européenne.

Les techniques nouvelles sont en train

de révolutionner l'utilisation de notre bon vieux téléphone. Des produits entièrement nouveaux, des idées entièrement nouvelles voient le jour comme le courrier électronique, les fibres optiques, les liaisons par satellites, la transmission des textes par vidéo ou la téléconférence.

Lors du sommet européen de Fontainebleau, les chefs d'Etat et de gouvernement des Dix ont donné le feu vert à la Commission pour qu'elle élabore des propositions telles que l'Europe puisse mieux tirer parti de son savoir-faire et des dimensions de son propre marché intérieur. Il s'agirait d'abord de déterminer des objectifs à long et à moyen termes, au niveau communautaire.

En fonction de quoi, il faudrait mettre au point un programme de recherche et prendre toute une série de mesures visant à réduire les différences existantes dans les types de terminaux utilisés, à faciliter l'interconnexion des réseaux de type avancé, y compris dans les régions les moins favorisées, et à ouvrir tous les marchés publics de fourniture à l'ensemble des sociétés européennes. Ce dernier point est important : en effet, les administrations et les services publics représentent les trois quarts du marché européen des télécommunications.

Droits des animaux

La première rencontre entre des représentants d'Eurogroup, un organisme de défense des droits des animaux qui représente des associations de tous les Etats membres, et la Commission a eu lieu le 2 juillet et a permis d'aborder des sujets comme l'abattage des animaux de boucherie, le transport des chevaux ou les expériences sur les animaux.

Cette rencontre inaugure une série de consultations futures puisqu'Eurogroup aura la tâche de conseiller la Commission sur toutes les questions concernant le traitement des animaux. Il participera peut-être également aux travaux du comité vétérinaire.

Passeport européen au sommet

Le passeport européen n'est plus une utopie : le Président français M. François Mitterrand l'a tenu en main au Conseil européen de Fontainebleau et l'a présenté à l'inspection de ses collègues.

L'idée même de ce passeport avait été soulevée pour la première fois à l'occasion d'un autre sommet à Paris en 1974. En 1981, le Conseil avait décidé de sa date d'introduction : le 1er janvier 1985.

De couleur bordeaux, le nouveau passeport porte sur sa couverture la mention „Communautés européennes” et le pays d'origine. Il sera le seul passeport délivré après janvier 1985, mais les autres passeports resteront valides après cette date.

Si le passeport est le même pour tous, les prix et les périodes de validité ne sont pas encore harmonisées. A l'heure actuelle, les passeports nationaux sont délivrés pour des périodes qui varient selon les Etats entre 5 et 10 ans et des prix qui vont de 55,20 Ecus (2.520 FB) à 4,4 Ecus (200 FB) en Allemagne.

Première pièce d'identité commune à tous les citoyens de la Communauté, il représente un pas en direction de l'abolition des frontières communautaires. Il sera reconnu dans le monde entier comme ayant la même valeur que les passeports nationaux existants.

Frontière franco-allemande, belgo-allemande, etc.

Depuis le 1er juillet, les formalités aux postes frontières franco-allemands sont abolies pour les citoyens de la Communauté.

Réfutant des allégations sur l'impraticabilité de cette nouvelle mesure, le commissaire Narjes a déclaré le 3 juillet que les contrôles occasionnels faits au hasard pouvaient être effectués en demandant aux conducteurs de se ranger dans une file séparée, ce qui ne gênerait pas la fluidité du trafic. Il n'y a aucune raison de penser, a-t-il ajouté, que cette mesure conduite à l'entrée incontrôlée de travailleurs immigrés illégaux puisqu'elle ne s'applique qu'aux voyageurs qui peuvent présenter un passeport européen ou une carte d'identité d'un Etat membre.

Par ailleurs M. Narjes a réaffirmé la position soutenue par la Commission de voir s'installer un système similaire à tous les postes frontières intra-communautaires avant la mi-85.

Depuis le 17 juillet une règle similaire est appliquée entre l'Allemagne et la Belgique, les Pays-Bas et le Danemark.

L'Europe avec le Portugal

„L'Europe serait incomplète sans le

Portugal” a déclaré M. Thorn au cours de sa visite dans ce pays le 2 juillet.

Les problèmes budgétaires internes de la Communauté étant maintenant résolus, la voie est libre pour mener à bien les négociations avec le Portugal, a-t-il estimé. On espère que les discussions seront pratiquement terminées en septembre 1984 pour permettre l'entrée de l'Espagne et du Portugal en janvier 1986.

Les grandes lignes ont déjà été définies dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des affaires sociales. Dans les semaines qui viennent il reste à résoudre certains problèmes institutionnels et les relations entre l'Espagne et le Portugal après leur entrée dans la CE. M. Thorn espère que le Portugal et la Communauté redoubleront leurs efforts à l'automne.

Adoption de la directive sur le transport des matières dangereuses

A partir du 1er octobre 1985, les conditions de transport (emballage, surveillance) des déchets toxiques ou dangereux, comme la terre contaminée par la diiode de Sévésio en Italie, seront plus strictes et les pays receveurs devront recevoir notification de l'envoi.

En effet, selon la directive adoptée par les ministres de l'environnement le 28 juin à Luxembourg, le producteur ou le transporteur des déchets devra notifier l'autorité compétente du pays concerné qui disposera d'un mois pour accuser réception de cette notification et éventuellement indiquer ses objections.

Cette notification, qui doit donner les détails de l'itinéraire, des mesures de sécurité, l'identification exacte des déchets et l'identité du transporteur, doit également comprendre les détails du contrat d'élimination sans danger des déchets à leur arrivée.

Les déchets recyclables comme les boues, les cendres et les résidus des métaux non-ferreux feront l'objet d'une procédure simplifiée et la Commission a l'intention de couvrir les solvants et les huiles usagées qui sont fréquemment recyclés par une directive séparée.

Les coûts entraînés par ces nouvelles mesures seront supportés par les producteurs, selon le principe „les pollueurs sont les payeurs”. Ceux-ci seront également responsables de l'élimination sans danger des déchets mais les res-

pensables de la CE ont jusqu'à 1987 pour en définir les détails exacts.

Enfin la directive s'applique également aux charges dont la destination finale se situe hors de la Communauté.

4,8 millions d'emplois perdus en trois ans

La Communauté européenne compte aujourd'hui 11,3 millions de chômeurs, soit une augmentation de 4,8 millions au cours de ces trois dernières années.

Ces chiffres sont publiés par l'Office européen de statistiques dans une étude comparative qui passe en revue l'évolution de l'emploi de 1980 à 1983. On y apprend qu'au cours de cette période, 3 millions d'emplois ont disparu tandis que la population dite „active” augmentait de 1,8 millions de personnes.

C'est au Royaume-Uni et en Allemagne que le plus grand nombre d'emplois ont été perdus. Pour les autres pays, la situation de l'emploi relève plus de la stagnation que de la récession. En Italie et au Danemark, on a même enregistré une très légère augmentation du nombre des emplois disponibles.

Les secteurs les plus touchés ont été l'industrie et l'agriculture, tandis que l'on relevait une légère croissance dans les services.

La situation de l'emploi dans la Communauté apparaît pire encore si on la compare avec la situation aux Etats-Unis ou au Japon : dans ces pays l'augmentation de la population active a été compensée dans une large mesure par la création d'emplois nouveaux, particulièrement dans le secteur des services.

Hormones et animaux de boucherie

L'addition d'hormones aux aliments du bétail présente des avantages certains pour les éleveurs car elle permet un gain de poids plus important et plus rapide. Cependant, la législation européenne n'autorise que les substances dont il est prouvé qu'elles n'ont aucun effet néfaste sur la santé humaine.

C'est ainsi qu'une nouvelle proposition de directive (COM(84)295) a été mise au point par la Commission, qui prévoit l'interdiction, en attendant plus d'amples informations, de deux substances hormonales, à savoir le Trenbolone et le Zeranol. Inversement, la Commission propose d'autoriser trois autres

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

substances. D'autre part, une liste de produits autorisés serait dressée et des vérifications par sondages seraient instituées, pour déterminer si les conditions d'utilisation et le dosage de ces substances ont été respectés.

La Commission espère que, l'utilisation de certains agents anaboliques étant autorisée parce qu'ils sont inoffensifs, les éleveurs seront moins tentés de recourir à des substances illégales et douteuses.

L'été harmonisé

C'est le dernier dimanche de mars que, dans toute la Communauté européenne, on avance d'une heure montres, pendules, pendulettes et horloges à balancier : on appelle cela l'heure d'été. Mais, pour des raisons mystérieuses, il a toujours été impossible de s'entendre entre ministres sur le début de l'heure d'hiver.

La Commission vient de proposer de combler cette lacune et „d'harmoniser” la fin de l'heure d'été. Le jour choisi serait, dans l'ensemble de la Communauté, le second dimanche d'octobre. La proposition de la Commission serait valable pour 1986, 1987 et 1988. Les décisions en ce qui concerne 1989 et les années suivantes seraient prises au début de 1988.

L'avis des femmes

Une récente étude effectuée à l'université d'Utrecht a prouvé que les opinions exprimées par les femmes tiennent moins de place dans les journaux que les avis des hommes. Les femmes occupant des postes de responsabilité importante ne font pas exception à cette règle générale.

Ces constatations ont été portées à la connaissance de la Commission par Marijke van Hemeldonck, membre du Parlement européen, sous forme de question écrite. Dans sa réponse, M. Ivor Richard, commissaire européen aux affaires sociales, a reconnu que les médias jouent un rôle important dans l'idée que le grand public se fait des

rôles respectifs des deux sexes. Il a annoncé que, pour sa part, la Commission a l'intention d'entreprendre une étude sur la représentation de la femme à la télévision. Une suite pourrait être donnée à cette étude, en fonction des résultats obtenus.

Boucler la ceinture

L'obligation à porter la ceinture de sécurité dans les véhicules a conduit à une réduction de la mortalité dans les accidents de 12 % et de 14 % des blessés au Royaume-Uni, et ce pendant une période où le nombre d'accidents de la circulation est en augmentation.

M. Contogeorgis, commissaire chargé des Transports, en citant ces informations pour répondre à une question parlementaire, estime que c'est une preuve de l'efficacité de l'obligation du port de la ceinture de sécurité. Il ne peut toutefois pas donner d'information précise, pour répondre à la question du député, sur les effets qu'a eu l'imposition d'amendes pour infraction à cette loi.

Rapport annuel de la BEI

Les prêts de la Banque européenne d'investissement ont augmenté l'année dernière d'un montant de 1,3 milliards d'Ecus (59,3 milliards de FB), ce qui représente une hausse de 19 % en termes réels par rapport à 1982, indique le rapport annuel de cet organisme.

La BEI a accordé un montant de 4,3 milliards d'Ecus (196,25 milliards de FB) sur ressources propres et 1,2 milliards d'Ecus (54,74 milliards de FB) sur celles du nouvel instrument communautaire (NIC) pour financer des investissements dans les pays membres de la Communauté. Le NIC a été créé en 1978 et les prêts accordés sur ces ressources couvrent les domaines de l'énergie, l'infrastructure et les petites et moyennes entreprises.

C'est l'Italie qui arrive en tête des bénéficiaires avec 48 % de tous les engagements (ressources propres et NIC). La plupart de ces prêts vont à des projets de développement régional ou d'infrastructures. La France vient ensuite avec 16 %.

La BEI accorde également des financements à l'extérieur de la Communauté qui se sont montés l'an dernier à 480 millions d'Ecus (21,9 milliards de FB) dont 89 % sur ses ressources propres et le reste sur les ressources budgétaires de la Communauté. Cette modeste hausse de 6 % par rapport aux prêts accordés

en 1982 fait suite à la baisse qui avait été enregistrée cette année-là.

29 % des financements sont allés aux Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans le cadre de la Convention de Lomé et le reste à l'Espagne et au Portugal (40 %) et aux pays du bassin méditerranéen (31 %).

Politique de la pêche avec les pays ACP

S'adressant à une conférence organisée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) le 28 juin à Rome, le commissaire M. Contogeorgis a déclaré que la Communauté européenne avait l'intention de lancer des négociations préliminaires avec ses partenaires de la convention de Lomé pour arriver à une politique concertée de la pêche.

Il a rappelé le rôle joué par la Communauté au cours des dernières années dans les négociations maritimes internationales. Il a souligné qu'avec l'adoption de la Convention sur le droit de la mer, un nouvel ordre international pour la protection et l'exploitation des ressources marines naturelles avait été institué.

La structure des relations dans le domaine de la pêche avait radicalement changée. En effet les conditions d'accès à ces ressources, les techniques de pêche et le climat commercial ont tous été grandement modifiés. Ces changements avaient affecté les relations entre les nations industrialisées ainsi que leurs relations avec les pays en voie de développement. Enfin, les problèmes de l'alimentation des populations dans le monde rendaient prioritaire le développement rationnel des ressources afin que les nations les plus pauvres en bénéficient.

M. Contogeorgis a précisé que pour les partenaires de la Communauté dans la convention de Lomé, l'assurance de l'accès au marché communautaire important avait permis le développement de leur industrie de la pêche.

Enfin il a estimé que la Communauté était convaincue que la Conférence ferait avancer le double objectif du développement des industries du Tiers Monde et de la préservation des ressources de la mer.

AIDE- MEMOIRE

14 juin

La Commission rappelle que des crédits supplémentaires pour 1984 sont nécessaires pour assurer la continuité des actions de la CE.

14-17 juin

Deuxième élection du PE par suffrage universel.

Participation de 60 % des électeurs contre 62 % en 1979.

15 juin

Le Président Luis Alberto Monge du Costa Rica rencontre le Président Thorn lors de sa visite à la Commission à Bruxelles.

18-19 juin

Conseil des Affaires étrangères : préparation du sommet de Fontainebleau.

Conseil de l'Agriculture : les ministres de l'Agriculture approuvent la première partie de la politique structurelle (commercialisation des produits agricoles), des détails sur les importations de beurre de Nouvelle-Zélande et des normes pour les œufs.

18 juin

Les Ministres accomplissent des progrès sur les questions agricoles pendant les négociations CE/Portugal.

19 juin

— CE/Pakistan.

Rencontre de M. Yaqub-Khan, Ministre pakistanais des Affaires étrangères avec M. Wilhelm Haferkamp, Vice-Président de la Commission.

— CE/Espagne.

Progrès accompli au niveau politique et dans le domaine plus technique des structures agricoles pendant la période de transition.

21 juin

Le Président Thorn lance un appel pour que des progrès soient accomplis au sommet de Fontainebleau.

22 juin

Conseil de la Culture : première rencontre à caractère formel des Ministres.

25-26 juin

Rencontre des dirigeants européens qui prennent les décisions suivantes : résolution du problème de la „contribution britannique”, augmentation des ressources propres de la Communauté, confirmation de l'agenda des négociations avec l'Espagne et le Portugal et prévision d'initiatives pour une Europe des peuples.

28 juin

— Conseil de l'Environnement. Approbation de la directive sur la surveillance et le transport des matières dangereuses et toxiques dans la Communauté et mesures pour la suppression du plomb dans l'essence.

— Conférence ministérielle pour le renouvellement de la Convention de Lomé. Certains progrès accomplis mais des discussions supplémentaires seront nécessaires pour le Stabex et de Sysmin.

29 juin

Conseil de la Recherche. Un accord reste à trouver avant le Conseil sur les moyens de financement de certains programmes de recherche.

2-3 juillet

Visite officielle au Portugal du Président de la Commission Gaston Thorn, qui a été reçu par le Président portugais Ramalho Eanes et a rencontré le premier ministre Mario Soares.

4-5 juillet

Session plénière du Comité Economique et Social.

9 juillet

Les ministres de l'Economie et des Finances donnent le feu vert à la deuxième tranche NIC III.

12 juillet

Visite à la Commission de M. Gustavo Fernandez Saavedra, ministre des Affaires Etrangères de Bolivie et de M. Martin Bangemann, ministre de l'Economie de la RFA.

13 juillet

Le Président du Zaïre, M. Mobutu Sese Seko rencontre le commissaire au développement Edgar Pisani.

16-17 juillet

Les ministres de l'Agriculture ont surtout discuté des problèmes budgétaires de la CE et n'ont pris qu'une décision effective. Elle concerne la création des agences de contrôle pour l'huile d'olive.

17 juillet

Visite officielle à la Commission de M. Javier Perez de Cuellar, Secrétaire Général des Nations Unies qui a rencontré le Président Thorn.

18-19 juillet

Les ministres du Budget ne se sont pas mis d'accord sur le financement du déficit (2 milliards d'Ecus) du budget 1984. Pas d'accord, non plus, sur le dépassement du 1 % de TVA communautaire pour financer le budget 1985.

19 juillet

— Garrett FitzGerald, premier ministre irlandais et Président du Conseil, annonce que les „Dix” ont accepté à l'unanimité la candidature, proposée par la France, de Jacques Delors à la présidence de la Commission. L'ancien ministre français des Finances dirigera l'exécutif européen à partir du 6 janvier prochain.

— Visite officielle à la Commission de M. Giordano Bruno Reffi, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de la République de San Marino.

23-24 juillet

Les Ministres des Affaires Etrangères autorisent la Commission à négocier un nouvel accord de coopération économique et commerciale avec la Chine.

24 juillet

1ère session plénière du nouveau Parlement élu. Pierre Pflimlin, ancien ministre français sous la quatrième république, ancien maire de Strasbourg et candidat démocrate chrétien à la présidence de l'assemblée est élu président pendant deux ans et demi.

27 juillet

Le Parlement Européen décide de bloquer (par 212 voix contre 71) les 750 millions d'Ecus nets à verser au Royaume-Uni au titre de remboursement partiel pour l'année 1983, décision pourtant acceptée par les Dix à Fontainebleau.

Pas d'unanimité sur la réduction du temps de travail

Réunis le 7 juin dernier à Luxembourg, neuf ministres européens des affaires sociales étaient disposés à adopter une recommandation tendant à une réduction globale du temps de travail. Mais le dixième a manifesté son opposition inflexible et la recommandation n'a pu être adoptée.

Le dixième, c'était M. Tom King, secrétaire d'Etat britannique à l'emploi. Selon lui, les propositions de la Commission européenne sont inacceptables parce qu'elles feraient le jeu des concurrents de l'industrie européenne.

La Commission n'en maintient pas moins qu'une réduction et une réorganisation du temps de travail serait susceptibles de contribuer à la réduction du chômage.

Les ministres des affaires sociales ont été, par ailleurs, en mesure d'adopter à l'unanimité plusieurs résolutions concernant la création d'emplois grâce à des initiatives locales et la lutte contre le chômage féminin ainsi qu'un texte sur l'impact social des changements technologiques.

Amis quand même...

Bien que soucieuse avant tout de défendre la recherche d'une vie meilleure pour ses 270 millions d'habitants, la Communauté européenne n'a jamais cessé d'être pour les Etats-Unis une amie et une alliée : c'est ce qu'a souligné récemment M. Richard Burke, membre de la Commission européenne, qui prenait la parole le 7 juin dernier à l'association d'une „journée de l'Europe" organisée dans le cadre de l'exposition internationale de Louisiane, à La Nouvelle-Orléans.

M. Burke a souligné que, par les contacts diplomatiques normaux et par de fréquentes consultations à haut niveau, un dialogue permanent est entretenu entre la Communauté et les Etats-Unis.

La participation européenne à l'Exposition de Louisiane a pris la forme d'un pavillon où le public pouvait assister à une spectaculaire composition audiovisuelle intitulée „L'eau douce, source de vie". Elle était consacrée aux fleuves et rivières d'Europe et montrait à quel point nos cours d'eau ont marqué notre mode de vie.

SOS sécheresse en Ethiopie et au Nicaragua

La Communauté européenne a décidé le 13 juin d'accorder une aide alimentaire d'urgence à l'Ethiopie et au Nicaragua où la sécheresse menace l'existence de milliers de personnes.

L'aide au Nicaragua se composera de 1.000 tonnes d'huile végétale d'une valeur de près de 52 millions de FB. Dans ce malheureux pays d'Amérique centrale, déjà ravagé par la guerre civile, ce sont surtout les récoltes de céréales qui ont souffert de la sécheresse...

... une sécheresse qui se manifeste de façon plus catastrophique encore en Ethiopie. Cinq millions de personnes sont touchées par le pire désastre climatique qu'ait connu le pays depuis 10 ans. 18.000 tonnes de céréales sont en cours d'acheminement par les méthodes les plus rapides vers les régions affectées.

Pour le développement de la Thaïlande

La Thaïlande va recevoir de la Communauté une aide financière et technique d'une valeur de 280 millions de FB destinée au développement de l'agriculture dans le nord-est du pays.

Quatre millions de petits cultivateurs sont appelés à bénéficier de ces actions, qui comportent surtout le développement de la traditionnelle culture du manioc, sans oublier cependant l'introduction de nouvelles cultures. 225 millions de FB seront consacrés à ces actions.

Par ailleurs 59 millions de FB seront employés au développement de la culture de la noix de cajou.

Ces aides seront financées sur les ressources du programme communautaire d'aide financière et technique pour les pays non-associés.

Aide à la Croix-Rouge en Ouganda

Une aide communautaire d'urgence d'un montant de 250.000 Ecus (11,4 millions de FB) contribuera à aider le

retour dans leur pays d'Ougandais qui avaient fui sous le régime d'Idi Amin.

Cette décision, prise par la Commission en juin, permettra d'aider au financement d'un projet du Comité international de la Croix-Rouge destiné à apporter des secours à quelques 100.000 personnes dans les régions de Luwero, Mubende et Mpigi.

Chômage : baisse saisonnière

Le nombre des chômeurs dans la Communauté semble décliner comme c'est normal en mai ou en juin, indique Eurostat. En mai, le nombre de personnes sans travail atteignait 12,2 millions ou 10,8 % de la population active, c'est-à-dire une baisse de 200.000 unités par rapport au mois d'avril.

La situation varie selon les Etats membres, avec une légère hausse du chômage en Allemagne et au Royaume-Uni et une stabilisation des chiffres en France. En Irlande, où le taux de chômage est le plus élevé de toute la Communauté, on a enregistré une baisse du nombre des chômeurs.

Si le taux de chômage dans la Communauté en mai 1984 est plus élevé de 5,9 % qu'en mai 1983, les statistiques indiquent un ralentissement du taux d'augmentation par rapport aux années précédentes.

Enfin les femmes restent les plus touchées par la crise de l'emploi, le taux de chômage féminin atteignant en mai 11,6 % par rapport au taux masculin de 10,3 %. L'augmentation est plus forte également par rapport à mai 1983 (respectivement 7 % et 5 %).

Le climat social détériore le climat économique

L'enquête récente sur les perspectives économiques dans la Communauté publiée par „Economie européenne" en mai 1984 (supplément B) indique une certaine hésitation dans la relance industrielle.

L'indicateur de confiance économique, une enquête effectuée auprès des industriels, reste stable en avril au niveau qu'il avait atteint en janvier.

Les conflits sociaux en Allemagne ont considérablement ébranlé la confiance dans l'industrie. Mais l'enquête souligne que l'impact des grèves dans la métal-

lurgie pourrait n'affecter l'économie qu'à court terme.

On enregistre toutefois des mouvements divergents selon les Etats membres. La confiance des industriels est en baisse en Allemagne (-1) et au Royaume-Uni (-3) en raison des conflits sociaux en cours dans ces pays ainsi qu'en Belgique (-3) à la suite de mesures fiscales restrictives. Mais l'optimisme est de marque en Italie (+3) et aux Pays-Bas (+2).

On enregistre un recul pour les perspectives d'évolution de la production en Belgique (-7), en Irlande (-10) et au Royaume-Uni (-12) mais un regain de confiance en France (+3) et en Italie (+4).

L'indicateur des perspectives d'évolution des exportations est légèrement moins optimiste qu'au premier trimestre 1984, même si l'enquête mensuelle sur les carnets de commandes étrangères indique une stabilisation.

Quand à l'indice de confiance des consommateurs, il reste stable par rapport aux mois précédents. Après une amélioration très nette de cet indice fin 1982 et début 1983, il s'est produit une certaine stabilisation depuis le printemps 1983.

La femme au foyer est l'idéal de l'homme

Une majorité des hommes en Europe préférerait que leurs épouses restent à la maison, alors que les deux tiers des femmes voudraient exercer un travail à l'extérieur. Cette divergence ressort d'une enquête publiée récemment par la Commission et effectuée auprès de 10.000 personnes qui ont exprimé leur opinion sur les rôles traditionnels attribués aux hommes et aux femmes, sur le travail des femmes et la participation à la politique.

Mais les contrastes dans les attitudes semblent dépendre autant du sexe des personnes interrogées que de caractéristiques nationales. Les résultats de l'enquête montrent que le Danemark est le pays le plus „libéral” alors que la France et le Luxembourg arrivent au bas de l'échelle.

Il est également révélateur de constater qu'en dépit du rôle important que jouent les femmes sur le marché du travail dans la Communauté (plus d'un tiers de la main-d'œuvre est féminine), une grande majorité de l'opinion publique européenne — 61 % d'hommes et 59 % de femmes — estiment encore que les hommes ont plus droit à un travail que les femmes.

La majorité, pour les deux sexes, reconnaissent par ailleurs que les femmes sont désavantagées dans les domaines des salaires, du choix de l'emploi et des perspectives de promotion. Mais cette prise de conscience ne semble pas devoir grossir les rangs du féminisme. En effet un plus petit nombre de femmes se disent intéressées par les questions féministes dans cette récente enquête que dans l'enquête effectuée en 1975. Seules 1 % d'entre elles appartiennent à une organisation féministe et 73 % refusent de considérer une telle adhésion.

Une grande première culturelle

Les ministres de la culture des Dix se sont réunis le 22 juin à Luxembourg. M. Gaston Thorn, président de la Commission et responsable des questions culturelles, a déclaré que cette réunion constituait „un grand pas en avant”. C'était, en effet, la première réunion officielle de ce genre, le premier „Conseil culture” de l'histoire de la Communauté.

M. Jack Lang, qui présidait, a souligné cependant que la coopération culturelle à l'intérieur de la Communauté est déjà une réalité palpable. Et il a cité comme exemples l'Année européenne de la musique, le Festival européen du film (qui aura lieu cette année à Munich et l'an prochain à Lille), l'aide accordée par la Communauté à la traduction littéraire et la décision de désigner chaque année une „capitale” culturelle européenne (Athènes en 1985, Amsterdam en 1986) qui sera le siège de nombreuses activités artistiques.

Par ailleurs, les ministres ont discuté d'un certain nombre de questions importantes tels que la „piraterie” audiovisuelle, le revenu des artistes et la création d'un „espace culturel européen” — plus particulièrement pour les productions audiovisuelles : un groupe d'experts étudiera la possibilité de créer un fond de soutien pour ces productions.

Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute...

Né dans la vallée anglaise qui lui a donné son nom, le cheddar, le plus célèbre des fromages britanniques, a aujourd'hui des „enfants” dans tout le

monde anglophone, du Canada à la Nouvelle-Zélande en passant par l'Australie.

Malheureusement, le cheddar anglais et son cousin irlandais connaissent des heures difficiles. Depuis 1981, c'est la crise, les prix ayant chuté jusqu'à 11 et 14 pour cent en-dessous du prix d'intervention. Une surcapacité mondiale de production et une vive concurrence dans un marché restreint en sont les causes.

Les producteurs australiens et néo-zélandais se plaignent également, car le bas niveau des prix européens rendent leurs exportations peu rentables. C'est pourquoi la Commission européenne envisage actuellement, avec les représentants australiens et néo-zélandais d'instituer un prix minimal sur le cheddar importé.

Visite du Président du Costa Rica à la Commission

La visite du Président du Costa Rica, Luis Alberto Monge, à Bruxelles a été l'occasion de faire avancer les relations entre la Communauté européenne et l'Amérique centrale.

M. Monge et M. Thorn, le Président de la Commission, ont souligné l'importance du renforcement des liens entre les deux continents qui pourrait conduire à un accord de coopération. Ils ont aussi discuté de la possibilité d'organiser une rencontre entre les Ministres des Affaires étrangères de la CE et leurs collègues d'Amérique centrale qui aurait lieu à San José, la capitale costaricaine, à l'automne.

Aucune relation formelle n'existe encore entre l'Amérique centrale et la Communauté mais cette dernière envoie dans cette région des aides destinées principalement aux programmes de réformes agraires. Sur les 30 millions d'Ecus (1,37 milliards de FB) d'aide communautaire spéciale attribués à ce type de projets en Amérique centrale, le Costa Rica a reçu 18 millions d'Ecus (821 millions de FB) auxquels se sont ajoutées des aides alimentaires et à la promotion commerciale. La Commission examine par ailleurs la possibilité d'ouvrir un bureau pour l'Amérique centrale à San José.

Enfin il est important de rappeler que la CE est le deuxième partenaire commercial du Costa Rica pour ses exportations (25 % du total) et arrive au troisième rang pour ses importations (10 %).

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée.

- Une stratégie industrielle pour l'Europe (Le dossier de l'Europe 11/84), 11pp.
- Une stratégie européenne pour l'énergie (Le dossier de l'Europe 12/84), 12pp.
- La communauté européenne et son ordre juridique (Documentation européenne 5/84), 43pp.
- La viande ovine (L'Europe verte n° 201), 35 pp. + ann.
- L'agriculture source d'emplois (L'Europe verte n° 202), 12 pp.
- Femmes et hommes d'Europe en 1983. La condition féminine, le travail professionnel et la participation socio-politique. 185 pp. + ann.
- Femmes d'Europe, la Communauté européenne en mouvement... N° 35, 66 pp. + ann.
- Supplément n° 15 à Femmes d'Europe, Les femmes au travail dans la Communauté européenne, 50 questions/50 réponses. 53pp.
- Le Courier, Afrique-Caraïbes-Pacifique - Communauté européenne. La pêche. N° 85, 104 pp.
- Le Courier, Afrique-Caraïbes-Pacifique - Communauté européenne. Les oléagineux tropicaux. N° 86, 100 pp. + ann.
- Publications des Communautés européennes. Catalogue 1983, 87 pp., s'adresser au : Bureau des publications officielles des Communautés européennes, L-2985 Luxembourg.
- Parlement européen, Projet de Traité instituant L'Union européenne ; s'adresser au Parlement européen, Direction générale de l'Information et des Relations publiques, Division des publications et des comptes rendus de presse, Boîte postale 1601, L-2920 Luxembourg.
- Informations syndicales, Institutions et publications des communautés, 30 pp., s'adresser à la Division Information syndicale (DG X), Commission des Communautés européennes, 200, rue de la Loi - 1049 Bruxelles.
- Sondage : Femmes et Hommes d'Europe en 1983, la condition féminine, le travail professionnel, la participation socio-politique, 185 pp. + ann.

Etes-vous lecteur d'EURinfo ?

Avec ce numéro 90 d'EURinfo, nous entrons dans notre dixième année de parution. Petit bulletin de 8 pages et tirant à 2.000 exemplaires au départ, notre mensuel a grandi et grossi. Nous tirons maintenant à 15.000 exemplaires par langue et un numéro compte 20 pages et plus.

Les demandes d'abonnement continuent à nous être adressées. Malheureusement nos moyens sont épuisés et le budget de l'Information diminue. Afin de donner, quand même une chance aux nouveaux intéressés, nous devons élaguer nos fichiers.

Vous allez recevoir prochainement une carte-réponse, que vous aurez l'obligeance de nous renvoyer par retour du courrier, si vous voulez continuer à recevoir EURinfo. Ne remettez pas à demain : pour des raisons financières nous ne pouvons pas battre le rappel. Vous risquez par conséquent d'être éliminé de notre fichier.

Voulez-vous profiter de cette occasion pour vérifier et éventuellement corriger votre adresse. Nous espérons vous retrouver parmi nos lecteurs assidus.

La rédaction.



- La reconnaissance des diplômes et qualifications professionnelles (Le Dossier de l'Europe, 13/84), 12 pp.
 - La Communauté européenne dans le monde (Le Dossier de l'Europe, 14/84), 12 pp.
 - La Communauté européenne et son ordre juridique (Documentation européenne, 5/84), 43 pp.
- EN VENTE**
- A la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ou au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.**
- CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) Petites et moyennes entreprises. Formation professionnelle, n° 14, mai 1984/1. 52pp, 100 FB. S'adresser à l'Office des publications officielles des Communautés européennes L - 2985 Luxembourg.

- Economie européenne. Tendances et perspectives économiques, coûts salariaux dans l'industrie, l'équilibre budgétaire à moyen terme et de la dette publique et le problème du protectionnisme. 141 pp., n° 19, mars 1984. Abonnement annuel (4 numéros par an), 1040 FB, s'adresser à l'Office des publications officielles des Communautés européennes, L - 2985 Luxembourg.
- Europe Transport. Evolutions du marché. 40 pp., 100 FB. S'adresser à l'Office des publications officielles des Communautés européennes, L - 2985 Luxembourg.
- Rapports d'évaluation de la Fondation Européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, s'adresser à : European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, Loughinstown, Shankill, Co. Dublin, Ireland.

- L'évolution technologique dans la banque et les assurances : influence sur la clientèle et les employés.
- L'Etendue de l'introduction des machines électroniques au bureau.
- Le développement des nouvelles formes d'organisation du travail dans la Communauté européenne.
- Postes de travail sur les consoles de visualisation et questions d'ergonomie et d'organisation du travail.
- Les clauses abusives dans les contrats conclus avec des consommateurs (Bulletin des CE, supplément 1/84), 18 pp., 50 FB.
- Textes relatifs à la Politique Européenne de l'Education 1974-1983 (Conseil des Communautés européennes), Office des Publications Officielles, 90 pp., 250 BF, TVA exclue.
- Exposé sur l'évolution sociale, année 1983, Office des Publications Officielles, 184 pp., 400 FB, TVA exclue.